



Association
Pour
Accueil et le
Travail des
Personnes
Handicapées

04.75.94.74.63

www.apatph.fr

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
BILAN 2021**

Table des matières

PREAMBULE	4
RAPPORT MORALE	5
RAPPORT FINANCIER 2021	8
Les ressources Associatives :	8
Les prestations vendues :	8
Les charges de fonctionnement :	8
Les impôts et taxes :	8
Les charges de personnels :	8
Le résultat d'exploitation :	8
SYNTHESE FINANCIERES	9
BUDGET 2022	11
BUDGET 2023 (à titre d'information)	12
EVOLUTION DE TRESORIE	13
L'EVOLUTION DES EMPREINTS	13
REPORT A NOUVEAU	14
RAPPORT D'ACTIVITE ESAT	15
LES RÉUNIONS SOCIALES	15
Les sites et atelier :	16
Lavilledieu :	16
Coucouron :	16
Repartissions :	16
Les donneurs d'ordres en pourcentage du chiffre d'affaires :	16
Les activités de soutien proposer	17
RAPPORT D'ACTIVITE ENTREPRISE ADAPTEE	18
Repartissions :	18
Les donneurs d'ordres en pourcentage du chiffre d'affaires :	18
RAPPORT ACTIVITE SAVS	20
Définition :	20
Les difficultés :	20
SAVS Lavilledieu/Coucouron :	21
LE PUBLIC	22
LES MOYENS	26
LES RENCONTRES SAVS	28
Les partenaires	28
L'ACCOMPAGNEMENT	29

Les Interventions _____	30
LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT _____	31
SAVS PRIVAS/ANNONAY _____	34
LE PUBLIC _____	34
LES PARTENAIRES _____	38
L'ACCOMPAGNEMENT _____	39
LES INTERVENTIONS _____	39
LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT _____	41
RAPPORT D'ACTIVITE POLE LOGEMENT _____	45
DESCRIPTIF DU PARC IMMOBILIER _____	46
PRESENTATION DES RESIDENCES ACCUEIL _____	52
LE FONCTIONNEMENT DES RESIDENCES _____	55
La commission d'admission et de suivi _____	57
TRANSVERSALITE : une vraie valeur ajoutée à l'Association _____	57
Les Rencontres externes / formations : _____	58
L'ADMISSION _____	58
L'ACCUEIL _____	62
LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL _____	65
INTERVENTION DES HÔTES _____	67
OBJECTIFS ET PROJETS 2022 _____	70
EVENEMENTS DE L'ANNEE/TEMPS FORTS _____	71
BILAN/PROJETS _____	72
Modification des statuts _____	73
Modification du règlement intérieur _____	73
FIXATION DE LA COTISATION 2022 _____	74
FIXATION DE LA COTISATION 2023 _____	74
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	75
MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES _____	75
PERSPECTIVES 2023 _____	76
PERSPECTIVES 2024 _____	76

PREAMBULE

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le vendredi 28 octobre 2022 à 10h00, à notre siège sociale, 310 chemin des Roquelles 07170 LAVILLEDIEU faisant pour donner suite à l'Assemblée Générale Ordinaire et Statutaire qui n'a pu délibérer valablement pour cause de non atteinte du Quorum.

Sur convocation du conseil d'administration représenté par son président CARETTE Christophe datée du 10 octobre 2022.

Les documents utiles aux délibérations du jour ont été mis à disposition comme précisé dans la convocation, au pôle administratif de l'association 8 chemin des Bastides 07200 Aubenas comme le prévoient les statuts en vigueur.

La séance est ouverte à 10h36.

Le président propose à l'assemblée un vote à mains levées, l'ensemble des membres présents étant unanimes, l'ensemble des votes seront donc faits à mains levées.

Il est procédé à un vote pour élire les deux scrutateurs et le secrétaire de séance.

Scrutateurs : Sylvie CROS et Stéphane ROBIN. À l'unanimité

Secrétaire de séance : Henri GAILLARD à l'unanimité.












Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre d'adhérents à ce jour :

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom ou en tant que mandataire.

Selon les statuts en vigueur, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer sans obligation de quorum.

Ordre du jour :

-  Modification des statuts
-  Règlement intérieur
-  Validation des comptes 2021
-  Affectation du résultat
-  Approbation du budget 2022
-  Présentation du rapport d'activité
-  Fixation du montant des cotisations 2022/2023
-  Renouvellement des membres du conseil d'administration
-  Renouvellement Commissaire aux Comptes
-  Projet emploi accompagné
-  Questions diverses

RAPPORT MORALE

Présenté par Monsieur CARETTE Christophe (Président de l'Association) au nom du Conseil d'Administration

L'année 2019 était marquée par la mise en place d'un plan sauvegarde à la suite de la situation financière dont l'alerte avait été lancée par le Commissaire aux Comptes le 13 mai 2019. En juillet 2021 le Tribunal, a validé le plan de sauvegarde qui lui a été présenté par le Président de l'Association et l'Administratrice Judiciaire.

Cette année 2021, a une fois de plus été relativement compliquée entre la procédure de sauvegarde, le mouvement des salariés.

Le rapport d'activité 2021 apporte les informations détaillées sur l'activité de votre association. Le présent rapport moral est par conséquent réduit aux données principales.

Pour mémoire le dicton de l'association est

« L'engagement au service des personnes en situation de handicap »

Les chiffres clés :

Nombre d'adhérents : 88

Nombre d'usagers suivis par l'association : 180

Nombre de salariés en 2021 :

✘ En janvier 2021 : 34

✘ En décembre : 37

Nombre d'heures de bénévolat :

Budget global : 1 675 611

Fonctionnement de l'association

Le Conseil d'Administration

En 2021, il était composé de 7 membres élus par Assemblée Générale

Lors du Conseil d'Administration suivant l'assemblée générale du 30 septembre 2021, un nouveau bureau a été élu :

Président : CARETTE Christophe **Vice-Président :** MARTIN Serge

Trésorière : MARTIN Sylvie

Secrétaire : GAILLARD Henri

De plus, afin d'avoir un maximum d'éléments pour débattre, les chefs de service participent sans voix délibérative au Conseil d'Administration.

L'organisation de l'association

L'association est répartie en trois pôles distincts :

Le pôle logement, le pôle social et le pôle travail situés sur des sites géographiques différents : et ce jusqu'à la vente des résidences « intermédiaire en octobre 2021.

Pôle logement :

- Résidence accueil de Coucouron
- Résidence accueil de Privas
- Résidence intermédiaire de Thueyts
- Résidence intermédiaire du Lavilledieu
- Résidence intermédiaire du Vanosc

Pôle social :

- SAVS de Lavilledieu / Coucouron réparti entre 2 conseillères
- SAVS de Privas repartit entre 2 conseillères
- SAVS Annonay avec 1 conseillère

Pôle travail :

- ESAT de Lavilledieu : conditionnement, Jardins Espaces Verts et apiculture
- ESAT de Coucouron : conditionnement
- EA de Lavilledieu : Jardins Espaces Verts et maintenance hygiène des locaux
- EA Coucouron : Jardins Espaces Verts et maintenance hygiène des locaux.

A compté du début octobre 2021 pour donner suite à la vente un changement organisation et intervenu

Pôle patrimoine :

- Gestion de l'ensemble du bâti de l'Association

Pôle social :

- SAVS de Lavilledieu / Coucouron repartit entre 2 conseillères (1 CESF et 1 Educatrice Spécialisée)
- SAVS de Privas repartit entre 2 conseillères (1 CESF et 1 Educatrice Spécialisée)
- SAVS Annonay avec 1 conseillère (1 Educatrice Spécialisée)
- Résidence accueil de Coucouron 1 hôte
- Résidence accueil de Privas 2 hôtes

Pôle travail :

- ESAT de Lavilledieu : conditionnement, Jardins Espaces Verts et apiculture
- ESAT de Coucouron : conditionnement
- EA de Lavilledieu : Jardins Espaces Verts et maintenance hygiène des locaux
- EA Coucouron : Jardins Espaces Verts et maintenance hygiène des locaux

Les missions pour 2021

Comme nous nous étions engagés à faire l'année précédente, nous avons souhaité mettre l'accent sur le soutien des personnes accueillies dans nos structures, la mise en conformité des bâtiments appartenant à l'association.

Tout en poursuivant les démarches de redressement de notre structure et la validation du plan de sauvegarde judiciaire qui a été validé en juillet 2021 et une validation des ventes par le Tribunal en septembre 2021. La vente des résidences, a donc été signée en octobre 2021.

Nous nous sommes également recentrés sur les missions qui nous sont confiées par nos financeurs, et une mise à jour des documents administratifs a été lancée.

À la suite du plan de sauvegarde les mouvements du personnel ont dû être maîtrisés, et une réorganisation et remplacement des places vacantes ont été pourvus.

Cette mission que vous avez confié au Conseil d'Administration l'an dernier a, je l'espère été respectée.

IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE DU RAPPORT MORAL :

VOTE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT FINANCIER 2021

Par M. JEANCEL, expert-comptable (KPMG Entreprises).

Sur proposition du conseil d'administration en date du 19 septembre 2022 qui s'est exprimé sur des résultats provisoires, l'assemblée générale examine les résultats définitifs connus postérieurement.

Les ressources Associatives :

- Les subventions obtenues : 1 679 329 €
- Cotisation des adhérents : 3 011 €
- Dons, mécénat, legs : 1 248 €

Soit un total des ressources de 1 683 588 €

Les subventions obtenues sont en hausse de 0.5% et son constituées :

- Dotation Globale ARS soit 544 000€
- Conseil départemental pour 347 000€
- DDETSPP pour 191 000€
- Aides aux postes pour 563 000€
- Subvention communale
- FATEA

Les prestations vendues :

Les prestations vendues nous apportent 692 122 €.

Il faut préciser que les prestations de l'Entreprise Adaptée et de l'ESAT sont en hausse, par rapport à l'années d'avant. 2020 ayant été impacté par le COVID et une fermeture durant 3 mois.

Les revenus du pole logement sont en baisse de 18% soit -75 000€ suite à la vente des résidences intermédiaires en octobre 2021 et a des logements vacants sur la résidence accueil de Coucouron.

Les charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement augmentent de 614 194€ en 2020 passant à 663 713€ en 2021, cette hausse est essentiellement due à la charge extérieure (administratrice judiciaire, mandataire, cabinet expert-comptable, DAF...)

Les impôts et taxes :

Les impôts et taxes augmentent de +31.5% cette année passant de 68 298€ en 2020 à 89 813€ en 2021.

Cette hausse est liée à l'augmentation de la masse salariale et des taxes sur les salaires mais aussi à des investissements en formation sur le personnel.

Les charges de personnels :

Les charges de personnel sont en hausse de 10.8% soit 160 000€ passant de 1 475 471€ en 2020 à 1 635 342€ en 2021.

Cette hausse est liée à une certaine restructuration et à des moyens humains supplémentaires.

Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation fait partie des indicateurs importants qui permettent de mesurer la performance économique. Il donne une précision sur le résultat tiré de l'exploitation normale et courante de l'activité.

Le résultat d'exploitation pour 2021 est de -259 595€ par rapport à -63 059€ en 2020,

Il est important de préciser que des datations et des provisions d'exploitation ont été intégrées suite à la vente des résidences 375 000€ de dotation aux amortissements immobiliers sur le pôle logement et 31000€ de créances douteuses.

SYNTHESE FINANCIERES

	2021	2020	Évolution	
Produits d'exploitation	2 375 710 €	2 329 893 €	+45 817 €	+2%
Charges de fonctionnement	663 713 €	614 194 €	+49 519 €	+8,1%
Impôts et taxes	89 813 €	68 298 €	+21 515 €	+31,5%
Charges de personnel	1 635 342 €	1 475 471 €	+159 871 €	+10,8%
Dotations aux amortissements	375 577 €	415 656 €	-40 079 €	-9,6%
Dotations aux provisions	30 465 €	61 180 €	-30 715 €	-50,2%
Résultat d'exploitation	-259 595 €	-63 059 €	-196 536 €	-311,7%
Résultat financier	-61 352 €	-46 809 €	-14 543 €	-31,1%
Résultat courant	-320 946 €	-109 868 €	-211 078 €	-192,1%
Résultat exceptionnel	1 687 686 €	-193 751 €	+1 881 437 €	
Résultat de l'exercice	1 366 740 €	-303 619 €	+1 670 359 €	

APATPH - Synthèse des comptes par établissement

en €	POLE							
	EA ASP	ESAT	GEM	LOGEMENT	SAVS	SIEGE	TRAJECTOIRE 07	COMBINE
Dotations et produits de tarif		544 169			347 082			891 251
Prestations de services	175 061	177 569		339 493				692 122
Subventions d'exploitation	31 550			190 530		2 700		224 780
Aides aux postes TH	138 696	424 601						563 298
Reprises sur prov. Et Transf. de charges	24 964	15 685	82 406	59 724	8 671			191 449
Autres produits (dont cotisations et dons)	0	0	0	0	0	4 259		4 259
Total des produits d'exploitation	370 271	1 162 023	82 406	589 746	355 754	6 959	0	2 567 159
Achats et charges externes	68 747	307 866	16 283	181 172	65 659	16 691	7 293	663 713
Impôts et taxes	8 017	36 410	2 122	28 561	13 730	979	-6	89 813
Charges de personnel	277 650	859 626	63 278	145 012	283 685	6 305	-215	1 635 341
Dotations aux amortissements	7 544	29 298	0	317 810	20 029	897	0	375 577
Dépréciations clients	0	10 534	4 376	10 120	5 435			30 465
Autres charges (dont pertes clts irrecouv)	21 662	5 684	0	0	4 497	0	1	31 845
Résultat d'exploitation	-13 350	-87 396	-3 652	-92 929	-37 281	-17 912	-7 074	-259 595
Résultat financier	0	-7 703	0	-50 134	-4 061	546		-61 352
Résultat exceptionnel (dont dépréc. Immob.)	896	17 188	17 027	1 647 616	-1 791	-124 605	131 355	1 687 686
Résultat Net	-12 454	-77 912	13 375	1 504 553	-43 133	-141 970	124 282	1 366 740

Ce résultat fait apparaître un résultat positif de 1 366 740€ dont 1 504 553€ sur le pôle logement cela et du à l'amortissement que nous avons effectué en 2020 en prévision des ventes des résidences intermédiaires.

Conclusion par le président de séance :

« Les sommes importantes qui ont été énoncées ne doivent pas prêter à interprétation : l'A.P.A.T.P.H., le plus souvent et en particulier pour l'E.S.A.T. et les S.A.V.S., gère des fonds, souvent publics, qui lui sont attribués afin d'assurer le fonctionnement des établissements ou services pour lesquels elle est agréée.

Le contrôle interne, la veille du conseil d'administration et les vérifications diligentées par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes permettent d'affirmer que toute erreur, toute dérive ou tout mouvement suspect seraient identifiés, signalés et rectifiés selon les modalités adaptées.

En outre, les comptes, publiés sur le site de la direction de l'information légale et administrative du Journal Officiel, sont consultables sur internet.

Rapport de M Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes (document annexé) celui-ci ne présente pas d'observations particulières et fait état de la bonne tenue des comptes.

IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE RAPPORT FINANCIER 2021 :

VOTE A L'UNANIMITE

BUDGET 2022

Compte	Intitulé	Siège	EA	ESAT	Pôle Logement	SAVS	Combiné
60	Achats	2 345	26 586	53 293	62 700	8 911	153 836
61	Services Extérieurs	609	28 317	83 438	45 018	38 008	195 390
62	Autres Services Extérieurs	15 628	20 268	53 240	17 670	20 358	127 165
63	Impôts et Taxes	112	6 403	17 769	17 763	8 734	50 781
64	Charges de Personnel	6 673	385 998	975 681	130 312	256 110	1 754 774
65	Autres charges	0	17	9	7	14	48
66	Charges financières	0	0	10 300	20 856	4 606	35 762
67	Charges exceptionnelles	0	1 060	0	0	93	1 153
68	Dotation aux amortissements et provisions	24 456	53 288	28 835	150 070	21 513	278 161
Total des charges		49 823	521 938	1 222 565	444 397	358 347	2 597 069
70	Ventes, prestations de services	3 000	256 016	272 111	260 126	0	791 253
73	Produits des tarifications	0	0	542 056	0	360 952	903 008
74	Subventions d'exploitation	4 535	0	0	190 530	0	195 065
75	Autres produits de gestion	5 000	195 950	490 000	0	0	690 950
76	Produits financiers	670	0	3	0	4	678
77	Produits exceptionnels	0	0	20 101	20 989	0	41 090
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0
79	Transferts de charges	165	27 172	27 298	117 028	0	171 663
Total des produits		13 370	479 138	1 351 569	588 673	360 956	2 793 706
Résultat d'exploitation		-37 123	-41 740	119 199	144 144	7 305	191 785
Résultat financier		670	0	-10 297	-20 856	-4 602	-35 084
Résultat exceptionnel		0	-1 060	20 101	20 989	-93	39 937
Excédent ou déficit		-36 453	-42 799	129 003	144 277	2 610	196 637

A ce jour, et aux vues du retard que nous avons pris pour faire cette assemble générale, nous savons que le prévisionnel 2022 et en décalage totale par rapport à la réalité.

Le président rappelle que ce prévisionnel a été présenter lors du plan de sauvegarde et il tenez compte dès la vente des résidences en 2020 ce qui n'a pas été le cas.

IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE BUDGET 2022 :

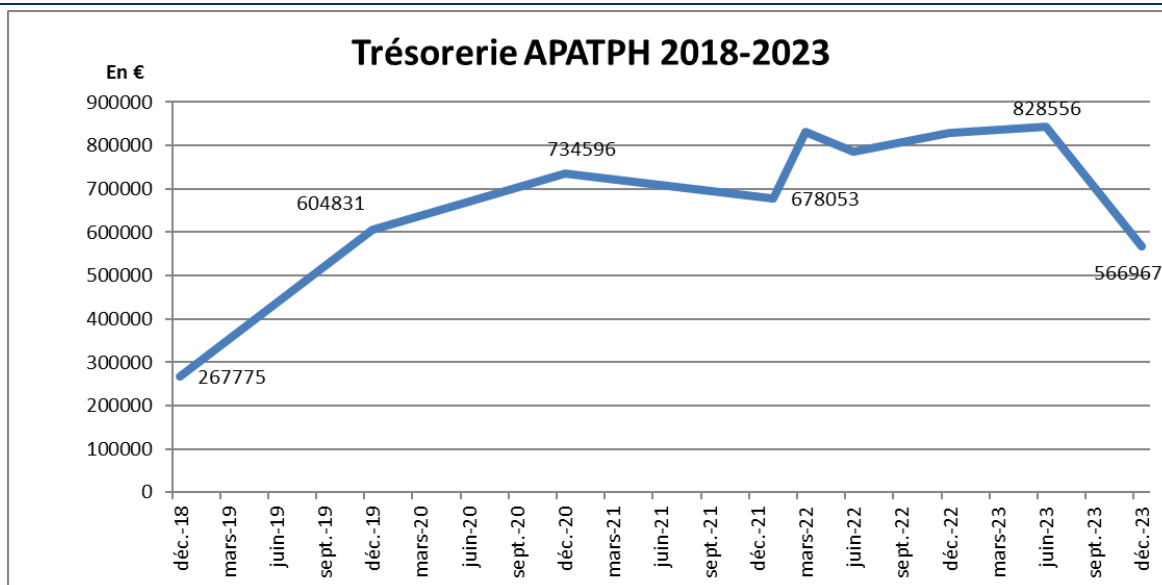
VOTE A L'UNANIMITE

BUDGET 2023 (à titre d'information)

Compte	Intitulé	ège	EA	ESAT	Pôle Logement	SAVS	Combiné
60	Achats	2 350	26 232	53 549	55 726	9 218	147 074
61	Services Extérieurs	499	27 974	84 104	43 005	37 901	193 483
62	Autres Services Extérieurs	14 738	20 593	54 039	17 912	20 677	127 959
63	Impôts et Taxes	112	6 444	17 789	17 896	11 456	53 696
64	Charges de Personnel	5 505	386 198	975 681	130 312	263 452	1 761 148
65	Autres charges	0	17	9	7	8	42
66	Charges financières	0	0	7 416	19 578	3 635	30 629
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 774	39 089	26 392	163 966	21 506	254 726
Total des charges		26 977	506 546	1 218 978	448 403	367 854	2 568 757
70	Ventes, prestations de services	5 000	257 000	280 308	246 918	0	789 226
73	Produits des tarifications	0	0	545 000	0	360 952	905 952
74	Subventions d'exploitation	2 725	0	0	190 530	0	193 255
75	Autres produits de gestion	11 585	195 948	495 000	0	0	702 533
76	Produits financiers	670	3	3	0	4	681
77	Produits exceptionnels	0	0	17 752	20 989	0	38 741
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0
79	Transferts de charges	165	15 352	19 298	116 868	1 340	153 023
Total des produits		20 145	468 303	1 357 361	575 305	362 296	2 783 411
Résultat d'exploitation		-7 502	-38 246	128 044	125 491	-1 926	205 860
Résultat financier		670	3	-7 413	-19 578	-3 631	-29 948
Résultat exceptionnel		0	0	17 752	20 989	0	38 741
Excédent ou déficit		-6 832	-38 243	138 383	126 903	-5 558	214 653

Ce prévisionnel prend en compte, le licenciement d'un salaire sur le pôle patrimoine, valide récemment pas le conseil d'administration. Et il est basé que l'ensemble du personnel devant arrivé soit en poste.

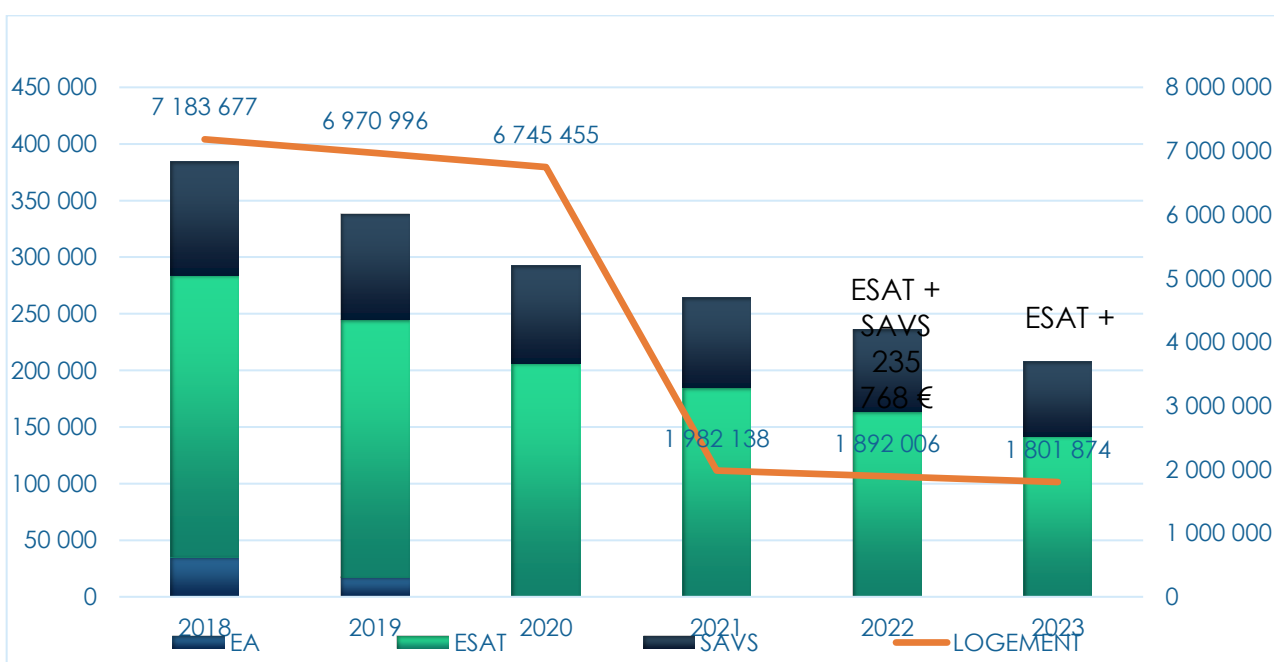
EVOLUTION DE TRESORIE



Ce graphique vous montre l'évolution de la trésorerie de 2018 à 2023, entre 2018 et décembre 2019 une évolution significative liée à instauration du plan de sauvegarde et au gel des dette fournisseur avant le 19 septembre 2019, et également au gel des emprunts en cours.

Dans ce graphique également nous n'avons pas voulu prendre les chiffres liés aux ventes des résidences intermédiaire car versée au 23 décembre. Sinon la trésorerie aurait été élevé a 5 195 500€ alors que le remboursement des empreint liée à ces résidences et intervenu courant janvier 2022.

L'EVOLUTION DES EMPREINTS



REPORT A NOUVEAU

Pour donner suite au résultat sur le compte consolidé, le conseil d'administration vous soumet sur délibération du 19 septembre 2022 délibération en annexe un report à nouveau sur l'ensemble des établissements.

IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE REPORT A NOUVEAU:

VOTE A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE ESAT



L'ESAT a vécu une période de transition et de changement suite à un mouvement de personnel suite à obligation vaccinale liée au covid.

De plus nous avons commencé la mise à jours des outils, livret accueil, projet personnalisé

Il a donc fallu accompagner les usagers dans ce changement, et sur le fait que les professionnels puissent prendre des chemins différents et sur le fait de savoir dire au revoir.

Qui dit également départ veut dire arrivée de nouvelle professionnelle veut également dire nouvelle façon d'accompagner.

LES RÉUNIONS SOCIALES

Pour accompagner les professionnels des réunions mensuel ont lieu.



Les réunions sociales réunissent :

- Le responsable ESAT dans notre cas actuelle le président comme remplaceant
- Les moniteurs d'atelier
- Les SAVS intervenant sur ESAT
- Le responsable social en fonction des besoins

Toute personnes pouvant apporter un complément à cette réunion en fonction de l'ordre du jours, cela peut-être le comptable, pour faire un point sur les investissements, ou les devis établis par les moniteurs. Le Responsable Resource Humaine car cela concerne les planning, les contrat de soutien



Le contenu général :

La réunion a pour objet de réunir les différents acteurs de l'ESAT afin de mieux coordonner et réfléchir à la prise en charge des usagers de l'ESAT, c'est un espace de communication, d'échange d'informations sur l'institution et son environnement.

Un ordre du jour est proposé :

- Généralités institutionnelles
- Flux entrées/sorties/ stage
- Les situations évolutions des usagers
- Les situations problématiques
- Les renouvellements des orientations : bilan et projet individuel (suivi et validation)
- Les actions de soutiens passer et à venir
- Le contexte collectif des ateliers et les situations particulières.
- Les besoins en matériels
- Renforcement des liens avec les partenaires

Les sites et atelier :

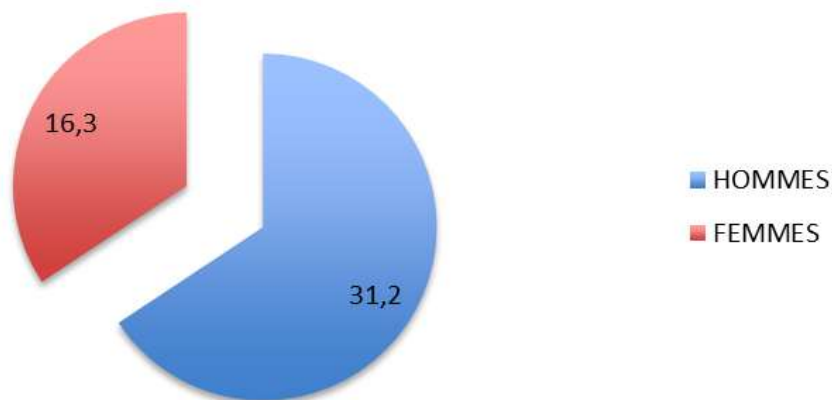
Lavilledieu :

- Conditionnement / apiculture
- Jardin Espace Vert

Coucouron ;

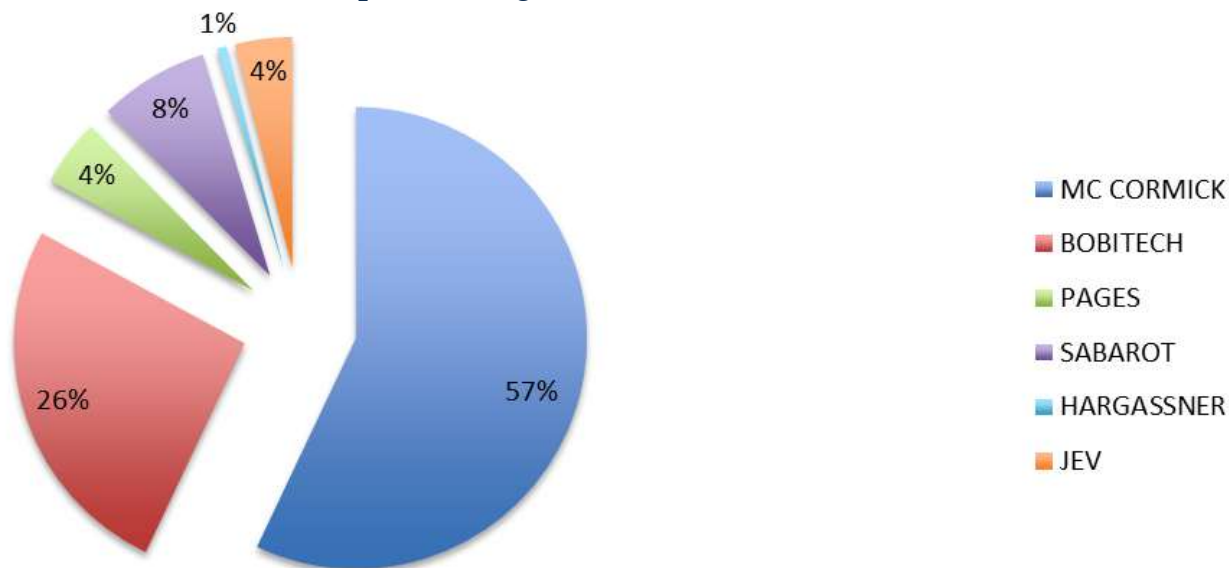
- Conditionnement

Repartitions :



Nous constatons que plus d'homme dans nos établissements, que les femmes, cependant nous constatons une légère évolution, de plus en plus de femme demande des stages et de notification

Les donneurs d'ordres en pourcentage du chiffre d'affaires :



Afin d'assure la pérennité de nos structures nous avons essentiellement travailler sur cette année avec nos donneurs d'ordre historique à établir des contrats Perrin et travailler également augmentation des tarifs. Nous avons rencontré de nouveau donneur d'ordre et répondu a des appels a projet. Pour les quelles nous devrions avoir un impact en 2022.

Les activités de soutien proposer

Toute au loin de l'années nous proposons des activités de soutien a l'ensemble des usagers, en fonction de leurs besoins et de leur problématique et du travail.

Apprentissage de l'écriture et de la lecture, Gestion du budget, Traçabilité, alimentation

Et des activités de soutien ponctuelle avec des intervenants extérieurs essentiellement financer par ARS ou les communes

UTILISATION DE L'INFORMATIQUE par Handiplume Bilan de formation en annexe



S'exprimer à travers des images et des mots. « La communauté de commune Coucouron »

MOUVEMENTS POUR APPRENDRE par Archipel

De plus au toute au loin de l'années des formations en sécurité son promulgué comme Apiculture, Formation SST, l'utilisation du matériel, et des équipements de protection....

BEEWRAP

Le Bee Wrap est une alternative écologique aux emballages alimentaires traditionnels, comme le film plastique, cellophane, ou le papier aluminium. Conçu à partir de morceaux de tissu enduit de cire d'abeille, le Bee Wrap est une combinaison naturelle destinée à protéger et conserver votre nourriture.



IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE RAPPORT D'ACTIVITE ESAT

VOTE A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE ENTREPRISE ADAPTEE



L'entreprise adaptée, a obtenu une augmentation du nombre des places et a pu passer de 9 place a 13 place en équivalent temps plein.

L'achat d'un nouveau fourgon afin de crée une nouvelle équipe, a permis de retravailler la repartissions des chantiers, et a créé une prise d'autonomie des ouvriers de production.

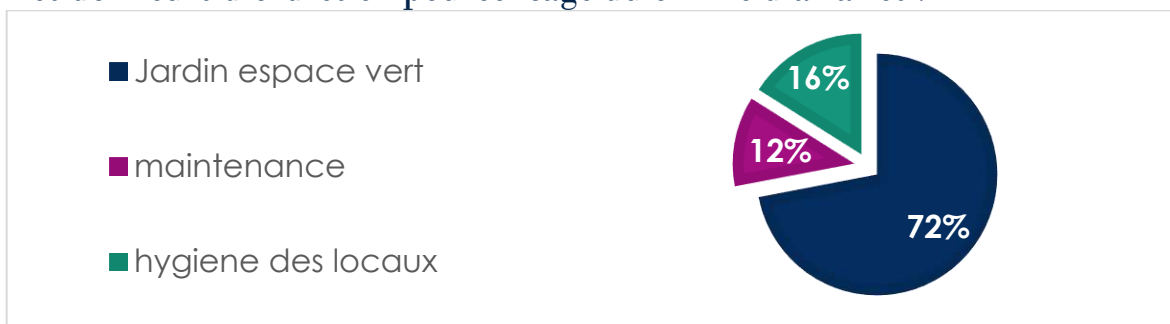
Nous avons également travaillé sur une nouvelle dynamique, de mis en stage vers le milieu ordinaire, cependant une certaine angoisse du milieu ordinaire et remonter il faut donc du temps et cela devra être travailler sur les prochaines années.

Repartissions :

L'équipe est exclusivement masculine, Cependant plusieurs demandes de stage de personne féminine arrivant au compte goutent, un problème structurel nous est apparu pour les accueillir car pas de vestiaire femme dans les locaux de l'entreprise adaptée.

Une réflexion est en cours afin de créer un vestiaire, douche, et sanitaire afin de les accueillir dans les meilleures conditions.

Les donneurs d'ordres en pourcentage du chiffre d'affaires :



■ Jardin Espace Vert :

Les donneurs d'ordres sont de plusieurs environnements, cela peut-être des collectivités publiques, des bailleurs sociaux privés, des particuliers ou des entreprises.

L'activité est très divers allant de l'élagage, taille de haie, ramassage de déchet vert ou encore à la création d'espace paysager.



■ Maintenance et petit travail :

La maintenance est essentiellement en interne car création de cette année, cela nous permet de former les ouvriers de production.

L'activité est également très diversifiée, nous pouvons faire du remplacement de poignet, à l'installation de cuisine, à la création d'une pièce isolée et aller jusqu'à un déménagement ou l'installation de bureau



■ Hygiène des locaux :

Exclusivement en interne, et passer à l'externe suite à la vente des résidences. Un travail de formation a commencé à la suite de l'obtention du nombre de places.

Ainsi nous espérons ouvrir réellement à des donneurs d'ordre externe.

Les activités vont du bailliage, lavage, et jusqu'au nettoyage de baie vitrée.

**IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE RAPPORT ACTIVITÉ ENTREPRISE
ADAPTÉE:**

VOTE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ACTIVITE SAVS



Définition :

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie, les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH et leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil général du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.



Le SAVS a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non.



L'objectif est de permettre à la personne d'être **actrice de son projet**, qu'elle puisse se saisir des outils que le travailleur social lui propose et ainsi favoriser son épanouissement.



Le SAVS de l'association compte 60 places réparties sur 3 antennes :



Privas, Lavilledieu/Coucouron et « Groupement 07 ».

Les difficultés :

Covid-19 un fort impact sur l'année 2021

Cette situation inédite a affecté toute la population notamment les personnes fragiles et vulnérables.

Il a fallu repenser les pratiques professionnelles, s'adapter, en prenant en compte les impératifs sanitaires tout en assurant une mission de protection afin que personne ne soit en danger.

Un travail de mise à jours des documents en été enclenché en fin d'année

SAVS Lavilledieu/Coucouron :

Le premier SAVS de l'Association a ouvert à Lavilledieu avec une capacité de 15 places en 2008. En 2009, l'association obtient 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la Résidence Accueil « Montarem » à Coucouron. La demande d'ouverture des places sur le bassin a eu lieu fin 2009.

Le SAVS de Lavilledieu est situé sur le même site que le siège social de l'association ainsi que l'ESAT des « persèdes ». Ce qui lui vaut une très bonne identification des partenaires.

L'antenne de Coucouron est aussi à proximité de l'ESAT qui accueille 14 travailleurs en situation de handicap, et de la Résidence Accueil qui compte 10 logements pour personnes fragiles, en situation de handicap psychique reconnu ou non par la MDPH.

Coucouron se situe en zone de montagne, rurale, la mobilité est une réelle difficulté sur ce secteur. Les partenaires locaux sont peu nombreux, seul des permanences sont assurées.

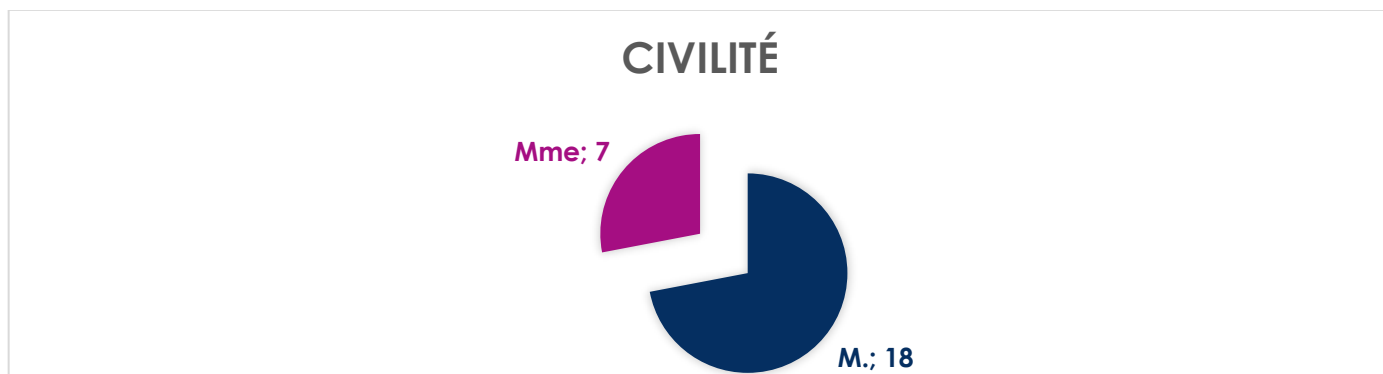
A ce jour le SAVS Lavilledieu-Coucouron dispose de 25 places financées par le Conseil Départemental et de 3 places supplémentaires sur le Groupement 07.

Sur l'année 2021 le SAVS a réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 100%

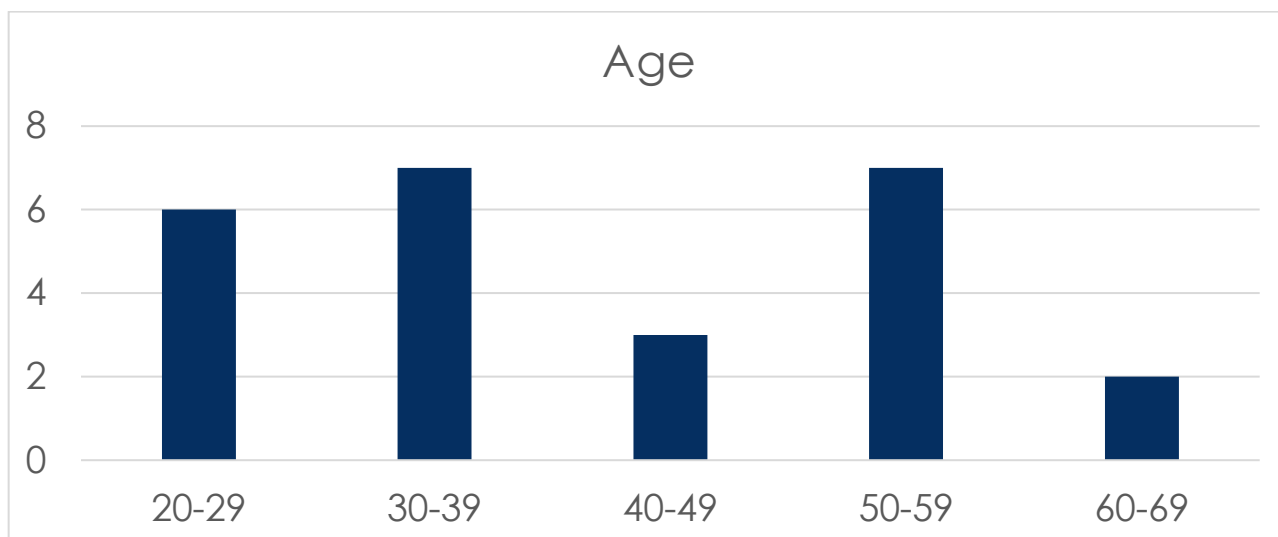
Le bilan ne prend pas en compte les 3 places du Groupement, un bilan spécifique est réalisé.

LE PUBLIC

Sur l'année 2021, le SAVS a accompagné 25 personnes.



En 2021 le savs a accompagné 7 femmes et 18 hommes. Nous observons depuis l'ouverture du SAVS une majorité d'hommes accueillis.



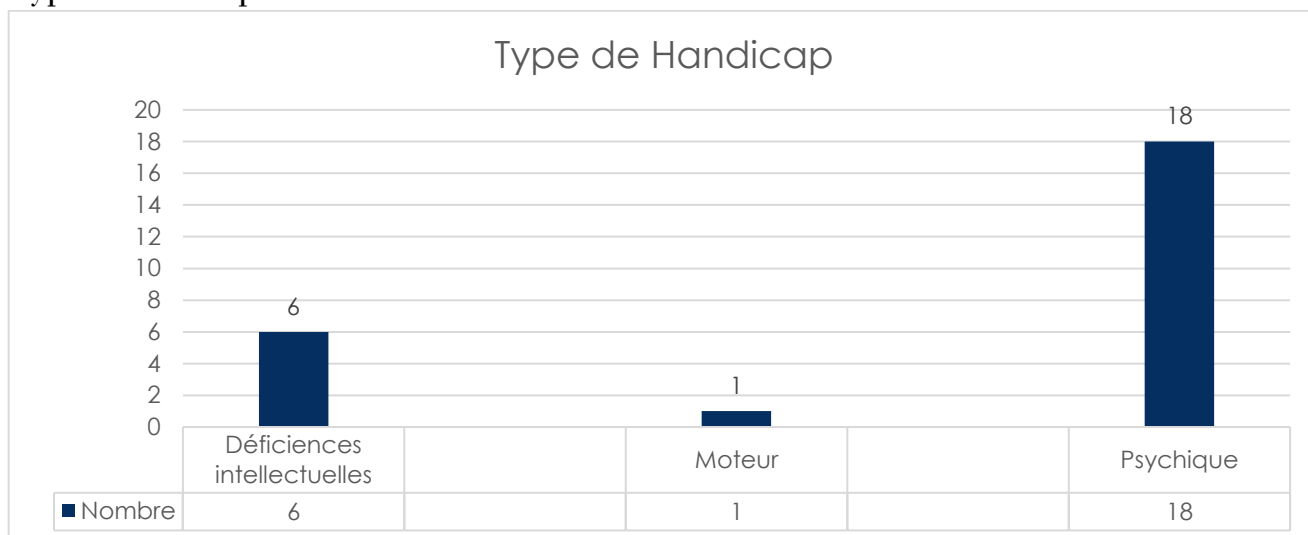
Le SAVS n'ayant pas de limite d'âge on observe une répartition plutôt homogène.

Après 60 ans, avec les conséquences qui peuvent être liées au handicap mais aussi à l'âge, il est plus difficile de maintenir l'autonomie.

L'accompagnement proposé n'est pas le même selon l'âge, en effet les plus jeunes accèdent à l'autonomie alors que pour les plus âgés le SAVS permet le maintien de l'autonomie dans le quotidien.

En 2021, toutes les tranches d'âges sont représentées même si l'on observe une majorité de personnes accompagnées âgées de 30 à 39 ans et de 50 à 59 ans.

Type de Handicap :

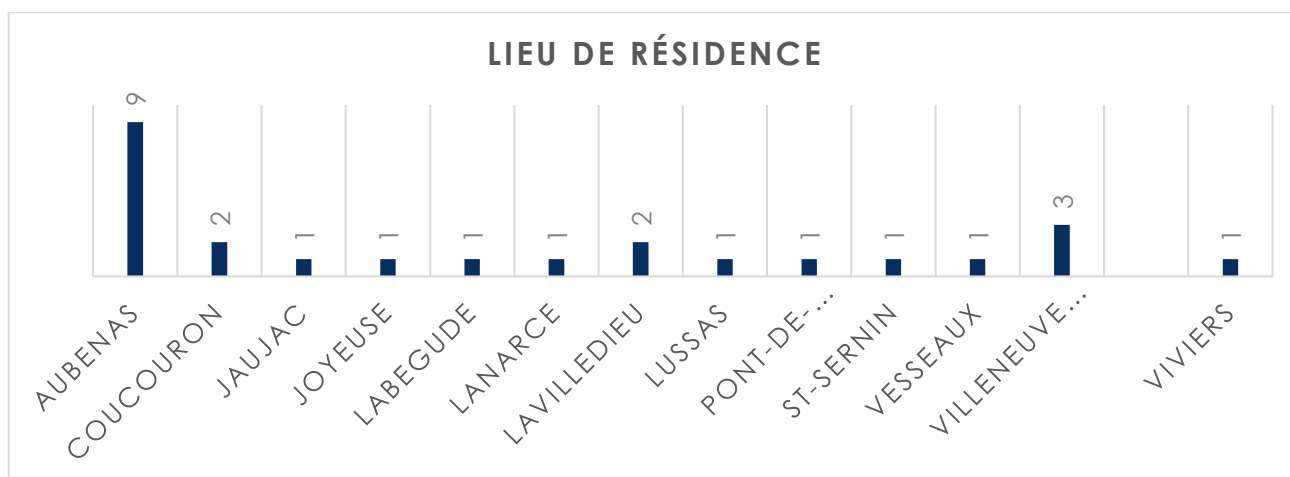


Parmi les personnes accompagnées, 18 souffrent d'handicap psychique souvent associé à une déficience intellectuelle.

Une personne suivie présente des troubles moteurs.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».¹

Domiciliation des Usagers

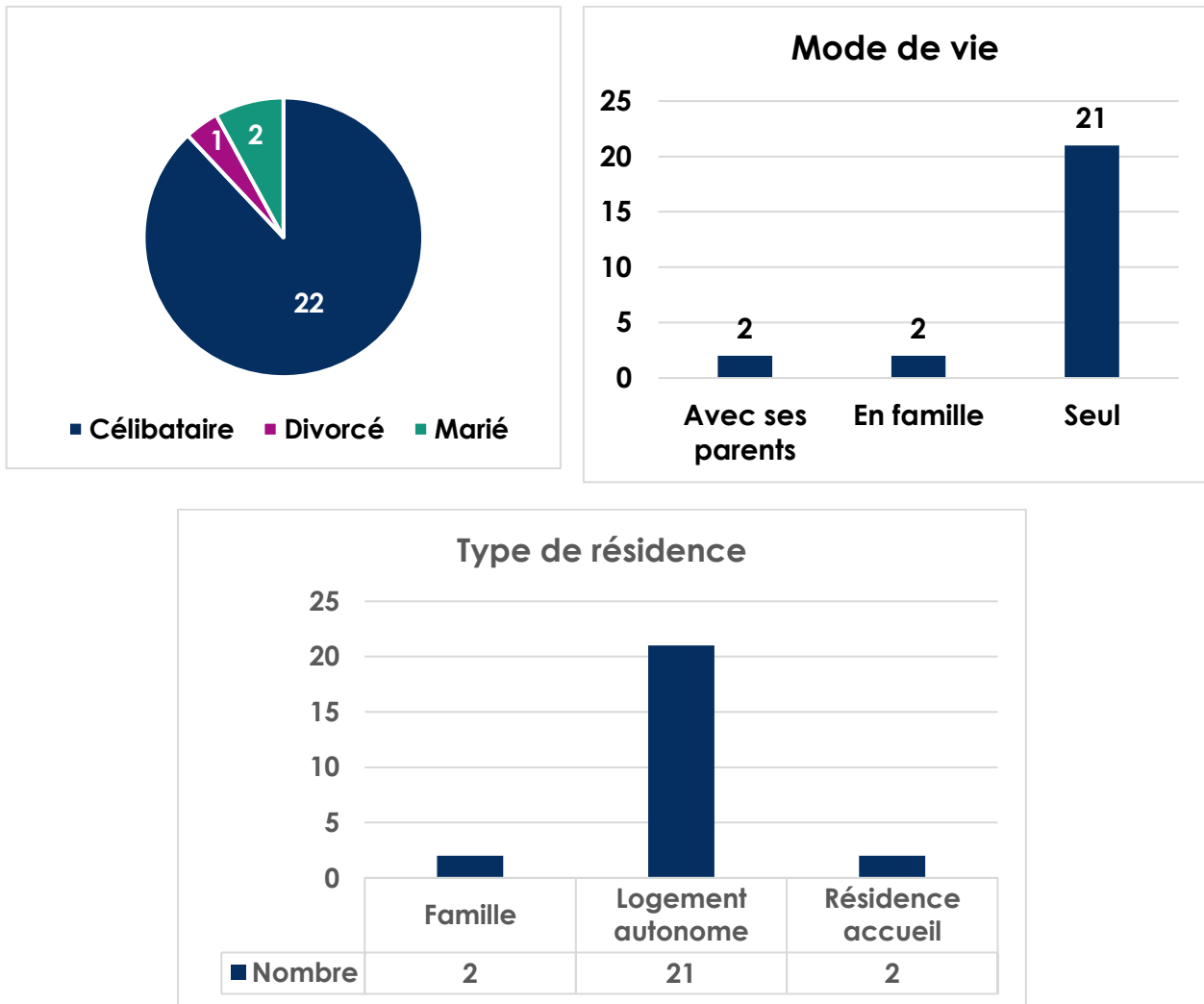


Depuis l'ouverture, le SAVS intervient sur un très large territoire : allant du bassin Berg et Coiron, au plateau de Coucouron en passant par le grand bassin albenassien, le territoire Ardèche des sources et volcans et le pays Beaume-Drobie.

Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dit isolés.

Cependant, après une réflexion menée en équipe et un remaniement des secteurs géographiques des professionnelles, on peut noter en 2021 une baisse significative des kilomètres effectués.

Situation familiale et lieu de vie



Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou au sein de la Résidence Accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs.

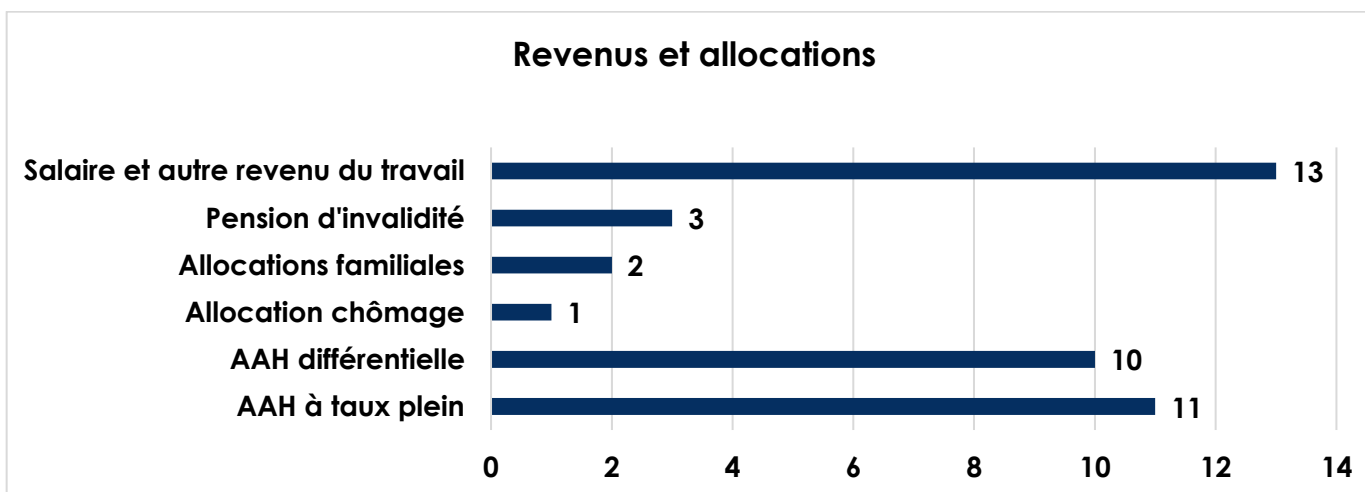
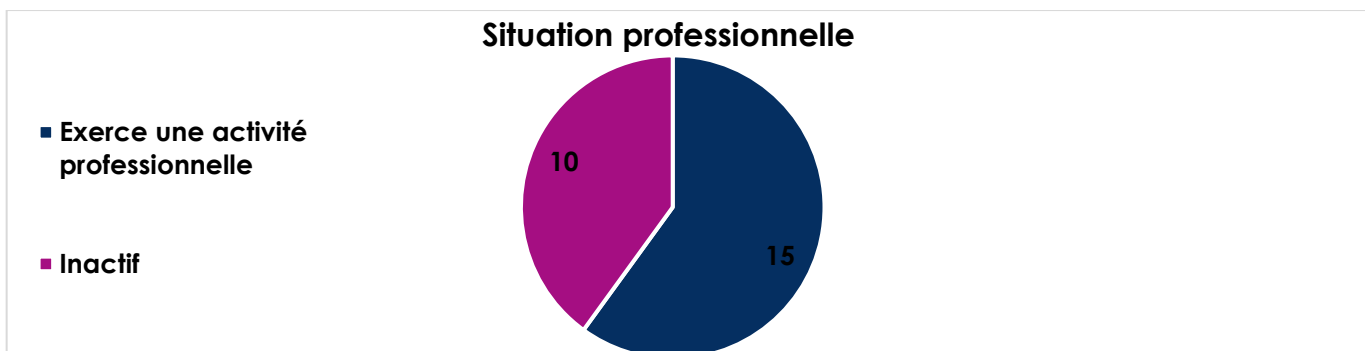
Sur la Résidence Accueil, les logements permettent d'accueillir uniquement des personnes seules.

6 personnes accompagnées en 2021 sont parents, dont 5 bénéficient d'un droit de garde sur le temps des week-ends et vacances scolaires, 1 à la garde totale d'un de ses enfants.

Les parents dits « non-gardiens » ont leurs enfants placés en famille d'accueil et bénéficient de visites médiatisées. Dans le contexte d'un placement le rôle du SAVS est de maintenir le lien parents-enfant avec les travailleurs sociaux tel que l'ASE.

Quand les parents sont dits « gardiens », ils peuvent solliciter le SAVS concernant des questionnements liés à la parentalité ou de relais tel que la PMI.

Activité professionnelle et Ressources des usagers



La présence nombreuse de personnes travaillant à l'ESAT est dû à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifier et forcément plus sollicité.

Certaines personnes travaillent à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatigabilité liée au handicap.

Les personnes sans activités sont soit dans un projet d'accès au milieu protégé soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

Les plus jeunes se confrontent à la recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, avec toutes les difficultés sociétales que cela comprend.

Une majorité des personnes accueillies bénéficient de l'AAH à taux plein ou d'un complément d'AAH par exemple lorsqu'ils sont en ESAT.

Certains ayant connu une activité en milieu ordinaire avant de se trouver en situation de handicap perçoivent une pension d'invalidité.

2 personnes ont perçu des revenus de formation liés à une pré orientation / formation en CRP (Centre de Réadaptation Professionnelle).

De nombreuses démarches administratives en lien avec les ressources sont nécessaires, dossier de demande d'aide (APL, Prime d'activité...), renouvellement dossier MDPH (AAH), déclaration trimestrielle (prime d'activité, pension d'invalidité...). Ce qui peut nécessiter beaucoup de temps de rendez-vous avec les usagers.

De plus, les usagers qui sont en activité ne sont disponibles qu'en fin de journée, et donc sur des créneaux identiques. Avec toutes les difficultés que cela implique pour les démarches auprès des organismes après 17h.

LES MOYENS

Le Personnel :

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation Educatrice spécialisée et Conseillère en Economie Sociale Familiale.

L'année 2021 a cependant été marquée par l'absence de chef de service et de direction.

Le service a pu bénéficier d'une formation « Sauveteur Secourisme du Travail » cette année.

Les Locaux :

Le bureau du SAVS de Lavilledieu est situé au même endroit que le siège social au 310 chemin des roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT de Lavilledieu. Nous sommes, de ce fait très en lien avec eux car certaines personnes accompagnées par le SAVS travaillent également à l'ESAT.

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la Résidence Accueil. Les bureaux sont excentrés du village.

La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins, notamment dans les départements limitrophes.

Il bénéficie également d'un bureau, au pôle administratif de l'APATPH à Aubenas. Ce qui permet de couvrir un plus large territoire.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, soit dans les locaux du SAVS, soit au domicile de la personne, soit par des accompagnements sur l'extérieur.

Les Supports/Outils

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires. Celle-ci est complétée lors de la première rencontre avec la personne.

➤ Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'utilisateur, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins et attentes, et le projet de service. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'utilisateur, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'utilisateur est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.

➤ Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

➤ Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

➤ Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueillent de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

➤ Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.

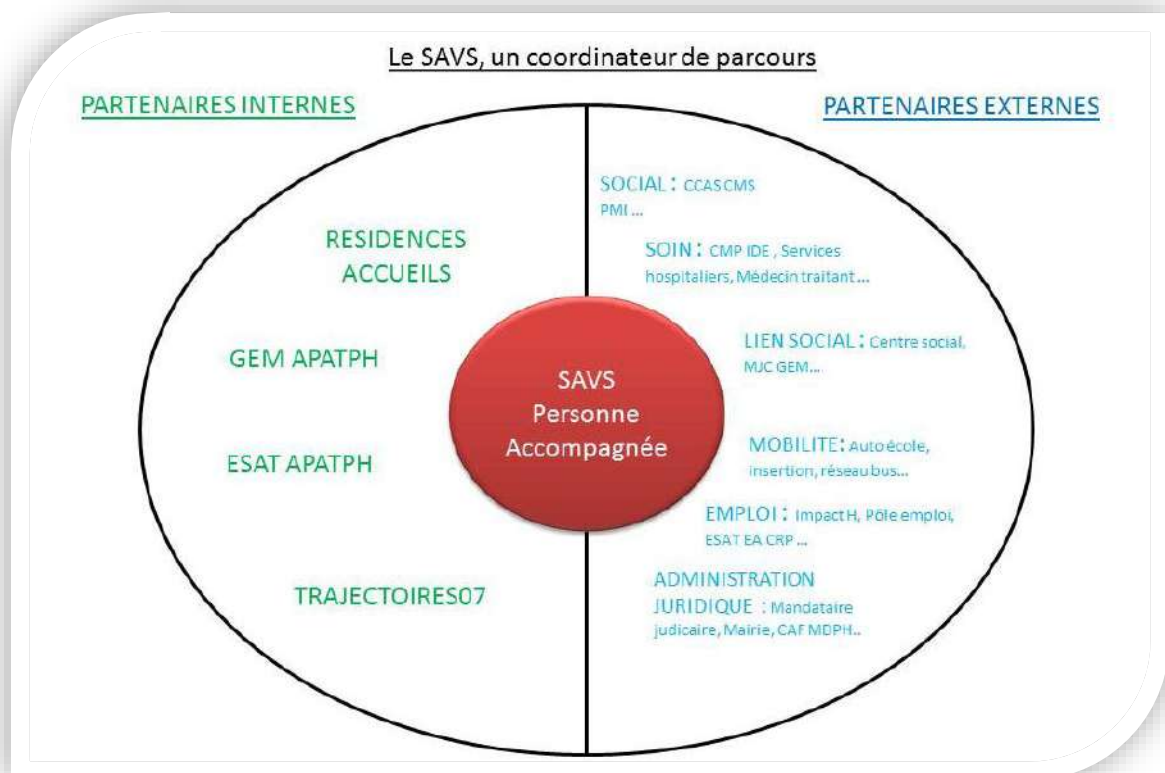
➤ Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

➤ L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

LES RENCONTRES SAVS

- Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et le chef de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'usager.
- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et du chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur. Cette commission se déroule généralement lors des réunions sociales.
- Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2021 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.
- Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés fait avec les usagers, et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.

Les partenaires



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chacune des situations ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité, et d'apporter un accompagnement dans sa généralité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « *l'autonomie et l'insertion dans la cité* », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut le solliciter.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

Depuis 4 ans, le SAVS s'est inscrit sur le réseau SISM du Sud Ardèche pour la promotion de la Santé Mentale. Deux projets ont été réalisés :

- 2017/2018 : « D'autres clichés sur la santé mentale »
- 2018/2019 : « J'aime donc je suis »

Il s'agit de la réalisation d'une exposition photo avec comme thème la santé mentale. Cette dernière est exposée, à la Médiathèque d'Aubenas lors de la semaine de la SISM ayant pour objectif de changer le regard sur la maladie psychique.

Suite à la crise sanitaire, en 2020 et 2021 les réunions n'ont pu avoir lieu avec le Réseau Santé Mentale, mais le lien avec les partenaires est constant et les réunions en Visio ont repris pour s'adapter aux nouvelles recommandations sanitaires.

L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies et ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

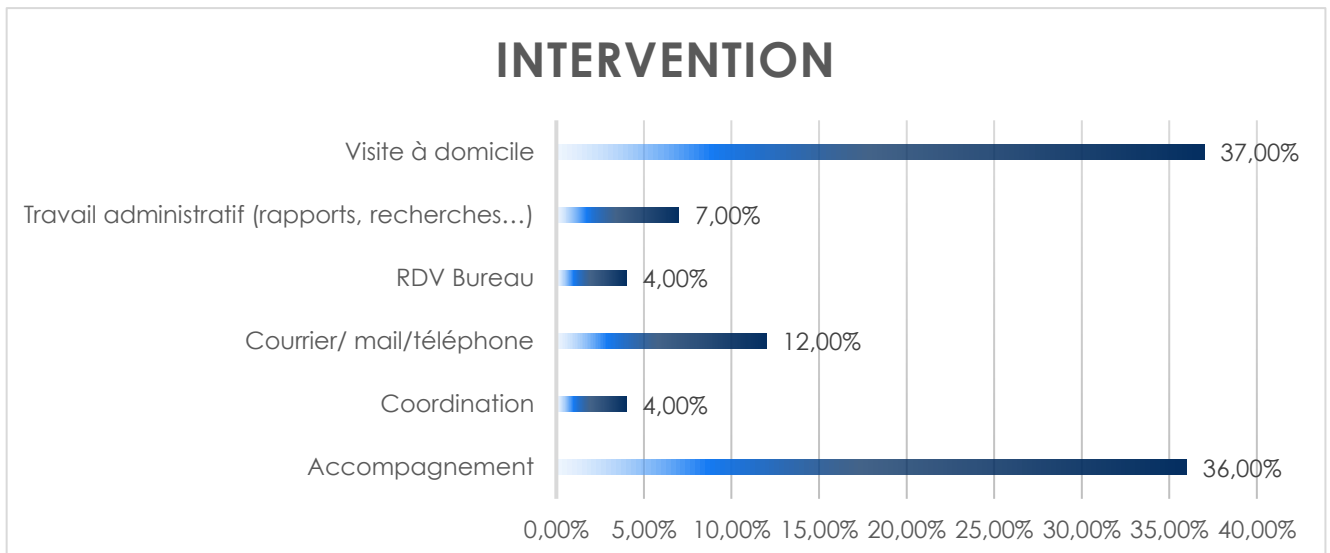
Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

 **Le SAVS assure une mission essentielle qui est celle de la coordination de parcours de l'utilisateur.**

Les référents éducatifs sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée.

Les missions de coordination s'appuient sur une vision globale des diverses interventions à coordonner. Elles permettent une plus grande réactivité et plus de flexibilité dans l'accompagnement de la personne.



- **Les visites à domicile**

La visite à domicile représente 37% des interventions auprès des usagers. Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'y invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps, le domicile « *donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale.* »²

« *La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. À tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet.* »³

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « *dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité.* »⁴

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions. Le domicile peut refléter l'état de la personne.

« *Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser.* »⁵

- Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 4% du travail en SAVS.

Les rencontres au bureau sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...)

Sur l'année 2020 et 2021 on note une baisse significative qui s'explique par la crise sanitaire.

Les rencontres au bureau permettent d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire, d'avoir un accès Internet si besoin ...

- Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation des transports, visite entreprise, etc). Ceci représente 36% des interventions pour l'année 2021. Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

- Les actions collectives

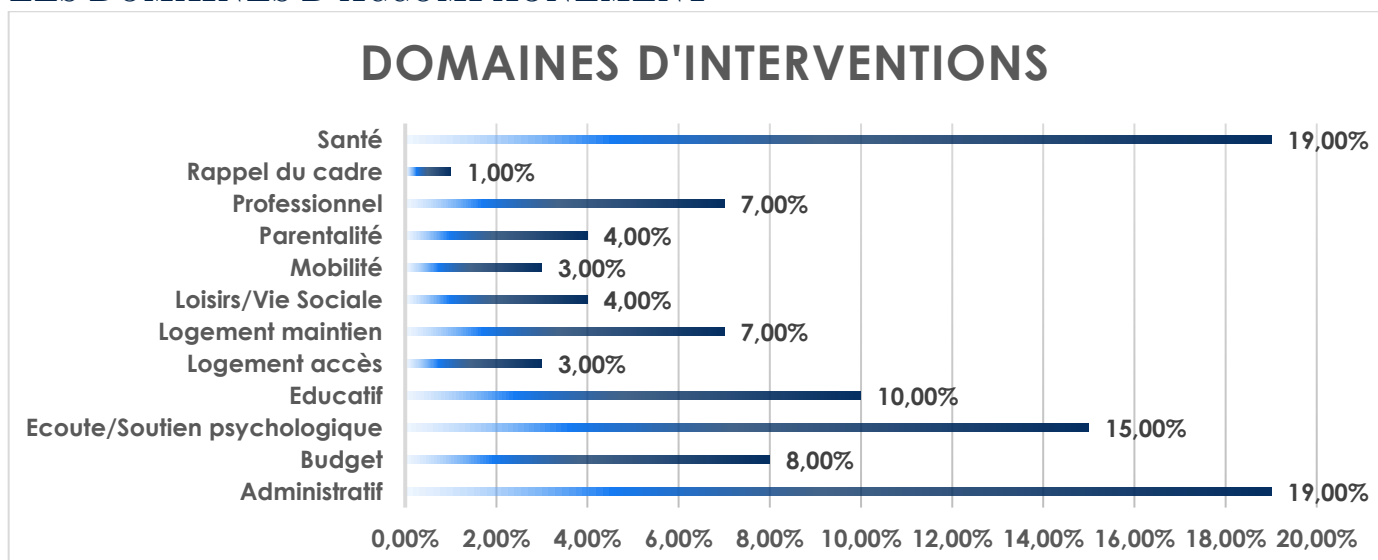
Durant l'année 2021 les actions collectives ont repris en fin d'année, une fois les mesures sanitaires « levées ».

Une action collective « Epiphanie et moment de convivialité » a eu lieu le 04 Février dernier, réunissant une dizaine d'usagers SAVS. Ce fût un temps très apprécié par tous, que ce soit par les usagers mais également les professionnelles. En effet, il n'y avait pas eu d'action collective depuis un moment suite à la crise sanitaire.

Celle-ci a permis de partager un goûter à la suite de l'ESAT, et également un temps ludique autour de jeux de société.

Sur le site de Coucouron, une action collective s'est également mise en place lors de la période de Noël, avec un repas partagé entre usagers ESAT, Résidence Accueil et SAVS.

LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT



Le SAVS peut intervenir sur 12 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge plus lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'usager sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une visite à domicile par semaine, voire tous les 15 jours selon les besoins et les demandes de la personne.

Observation des différents axes d'accompagnement :

➤ **Santé :**

Cet axe représente 19% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi.

➤ **Gestion administrative :**

Elle représente 19% des accompagnements.

L'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- Le classement des documents et explication de leur contenu ;
- Le soutien à la rédaction de courrier ;
- L'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- Les démarches auprès des organismes...

➤ **Logement (accès et maintien) :**

🔗 L'accès et le maintien : 10%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- Quitter l'hébergement familial,
- Évolution du handicap,
- Environnement malsain,
- Procédure d'expulsion,
- Logement indécent,
- Départ de la Résidence Accueil
- Désir de changement

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagère, société de déménagement, électriciens...).

➤ **Gestion du budget**

L'aide à la gestion du budget représente 8% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2021, 15 d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique, contre 10 personnes sans.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est finalement pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes qui apprennent à gérer leurs budgets avec de faibles ressources (avant mise en place de l'AAH, droit RSA impossible avant 25 ans sauf si un enfant à charge).

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ **Insertion professionnelle**

Pour l'année 2021, 7% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle. Cette situation s'explique notamment par le fait que beaucoup de personnes qui ont été suivies par le SAVS au cours de l'année ont souffert de grosses difficultés d'insertion avec la crise du covid-19.

Les stages ESAT ont repris en milieu d'année, beaucoup d'usagers en demande de travail se sont raccrochés à cet axe pour éviter l'isolement en cette période compliquée.

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne :**

Ce domaine représente 14%, de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente la moitié de l'aide éducative apportée.

Nous créons également de nombreux outils éducatifs pour aider la prise d'autonomie des usagers, ce qui nécessite un temps administratif important, car il faut sans cesse s'adapter à la personne et à ses difficultés.

➤ **Socialisation :**

Cet axe représente 4% des accompagnements.

Nous notons une forte baisse de cet axe qui s'explique par les répercussions de la crise sanitaire.

On peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public ayant un handicap psychique, la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- La mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- La recherche d'activités occupationnelles,
- L'accès à la culture,
- Le travail autour de la citoyenneté,
- L'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ **Mobilité**

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel, 3 %. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

SAVS PRIVAS/ANNONAY

Le SAVS APATPH dispose de 32 places. Elles sont réparties comme suit : 9 places sur le bassin privadois, 12 places sur le dispositif Trajectoires et 11 places sur la Résidence Accueil. En termes de gestion, le cloisonnement des places en fonction de la nature de l'accompagnement peut être parfois contraignant.

LE PUBLIC

Sur l'année 2021, le SAVS de Privas a accompagné 36 personnes.

Les entrées :

On compte 2 entrées dont 4 sur le SAVS TRAJECTOIRES 07, 2 entrées 2 entrées sur le SAVS bassin. Les personnes ont été orientées vers le SAVS par différents partenaires : mandataires judiciaires, missions locales, Résidence Accueil, MDPH.

Les sorties :

7 personnes ont quitté le service :

- 1 personne pour longue hospitalisation
- 2 personnes ne souhaitent plus être accompagnées par le SAVS
- 2 personnes ont déménagé.
- 2 personnes ont changé d'établissement

PROFIL DES UAGERS

En 2021, on a compté 16 femmes et 20 hommes accompagnés par le SAVS.

La tranche d'âge des 18-29 ans reste majoritaire du fait des 12 places fléchées SAVS Trajectoires. Néanmoins, nous constatons une augmentation de la tranche d'âge 30-39 ans ce qui a pour effet de diminuer l'écart avec les 18-29 ans.

On observe un large panel d'âge pour les accompagnements sur la RA et le Bassin de Privas. Toutefois, nous observons un vieillissement des personnes accompagnées.

TYPE DE HANDICAP

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».

La moitié des personnes accompagnées par le SAVS, soit 19 sur 36, présente un handicap psychique, l'autre moitié une déficience intellectuelle.

Le public accompagné dans le cadre du SAVS Résidence Accueil et SAVS Bassin a comme handicap prédominant un handicap psychique puisque la Résidence Accueil loge de plus en plus de personnes venant des services de l'hôpital psychiatrique Sainte Marie de Privas. Une des missions de la Résidence Accueil est de proposer une réadaptation sociale via le logement.

L'autre moitié des personnes présentant une déficience intellectuelle est représentée essentiellement par le public accompagné par le dispositif Trajectoires 07.

DOMICILIATION DES USAGERS

Plus de la moitié des accompagnements se situent sur la commune de Privas et sa périphérie proche, lieu d'implantation du SAVS et de la Résidence Accueil.

Le secteur du SAVS Trajectoire est beaucoup plus représenté sur le territoire Nord avec 1/4 des accompagnements.

Le secteur de Tournon et Guilhaud Granges s'est développé au cours de l'année 2021 du fait de la mise en place d'une convention avec MESSIDOR pour accueillir la professionnelle dans leur locaux.

Le SAVS a tout de même accompagné 2 personnes du secteur de la Vallée de l'Eyrieux mais la condition de l'accompagnement était que les personnes puissent se rendre au bureau de Privas pour des rdv.

Le secteur de la vallée du Rhône (axe Soyons/la Voulte sur Rhône/le Pouzin) reste stable en nombre d'accompagnement.

SITUATION FAMILIALE ET LIEU DE VIE

Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la Résidence Accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs. Sur la Résidence Accueil, les logements permettent d'accueillir uniquement des personnes seules.

Pour le SAVS de Trajectoires, il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans qui pour la plupart, ne vivent pas en couple. Les 10 personnes vivant en famille sont représentées par les personnes accompagnées sur le dispositif Trajectoires 07 essentiellement.

En 2021, on compte 3 personnes. Celles-ci demandent très souvent un soutien à la parentalité même si leurs enfants ne sont pas au domicile (placés, adolescent, âge adulte).

Certains de ces suivis nécessitent de développer le partenariat avec la petite enfance (PMI, ASE). Ce champ d'accompagnement vient souvent questionner l'éthique. Il s'agit de situations singulières dans lesquelles entrent bien souvent des conflits de valeurs. Le professionnel doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective pour étayer son positionnement.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DES USAGERS

Pour l'année 2021, 21 personnes accompagnées par le SAVS étaient sans activité.

Les personnes en activités au cours de l'année 2021 étaient employées sur des postes de typer CDD, remplacement, mission intérim, emploi saisonnier. A noté que 4 de ses personnes sont travailleurs en ESAT avec un contrat d'aide et de soutiens.

LE PERSONNEL

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation Conseillère en Economie Sociale Familiale et 1 ETP de formation Educateur Spécialisé. Ces professionnels ont un rôle de coordinateur dans la logique de parcours de l'usager. Les référents SAVS sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée.

LES LOCAUX

Le bureau principal du SAVS se situe au pôle social de l'APATPH situé au 1 rue André Philip – 07000 PRIVAS.

Ces locaux se situent à côté de la Résidence Accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet pédagogique de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers de passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

Depuis novembre 2020, et suite à la reprise du volet insertion professionnelle de Trajectoires 07 ainsi que de sa salariée, par l'association Messidor, un bureau dans les locaux de l'association MESSIDOR à Valence est mis à disposition.

Depuis Mai 2021 un accord entre l'association APATPH et l'association MESSIDOR a permis la location partagée d'un bureau dans la ville d'Annonay.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, soit dans les locaux du SAVS, soit au domicile de la personne, soit par des accompagnements sur l'extérieur.

LES SUPPORTS/OUTILS

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La plaquette afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le dossier de candidature dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.
- Le livret d'accueil est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le règlement de fonctionnement, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le document individuel de prise en charge, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Une fiche d'évaluation afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires.
- Le projet individuel d'accompagnement qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins et attentes et le projet de service. Le projet personnalisé est Co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.
- Le dossier unique de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- Assurer la mémoire des actions entreprises
- Permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1er janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

- Les dossiers thématiques réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)
- Les fiches signalement maltraitance

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueillent de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

- Les fiches signalement d'événements indésirables qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.
- Les fiches traitements des réclamations destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.
- L'enquête de satisfaction afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

LES RENCONTRES SAVS



Les réunions sociales mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS l'association (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et le chef de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire aux vues de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.



La commission SAVS est composée des travailleurs sociaux des SAVS et du chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur.



Les Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle : en 2020 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.



Des Réunions transversales pôle logement- RA-SAVS ont lieu régulièrement afin de coordonner au mieux l'accompagnement proposé aux personnes par les 3 services.



Les Réunions Validation des Projets ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.

LES PARTENAIRES

Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « l'autonomie et l'insertion dans la cité », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- La place de la personne : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un accompagnement global : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La coordination : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

LES INTERVENTIONS

A. Les visites à domicile

La visite à domicile représente 20.98% du temps d'intervention auprès des usagers. Par rapport à 2020, le nombre de visite à domicile est resté constant : environ 195 en 2020 et 205 en 2021.

En moyenne, une visite à domicile dure 1h10. Nous avons pu constater que certaines personnes ayant des pathologies psychiatriques peuvent avoir un temps de concentration limitée, soit du fait de leurs maladies, soit du fait de leur traitement.

Il sera alors judicieux de les voir plus régulièrement mais moins longtemps.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention pour travailler l'autonomie de vie.

Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps le domicile « donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale. »

« La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. À tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet. »

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité. »

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

« Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser. »

B. Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 19.68% de l'accompagnement et durent en moyenne 50 min. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2020 et s'explique de deux façons :

- les professionnels ont du s'adapter aux mesures sanitaires en vigueur à l'époque, ce qui a conduit à proposer plus de rendez-vous au bureau pour permettre aux usagers de sortir de chez eux et de respecter les gestes barrières.

Les rendez-vous informels restent stables : 5.03%. Nous entendons par là des rendez-vous au bureau qui n'était pas prévu. En effet, les locaux du SAVS étant proche de la Résidence Accueil il est plus facile aux usagers de solliciter les professionnels en cas de problème divers.

C. Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation transports, visite entreprise, etc.). Ils représentent 27.97% du temps d'intervention. Ils durent en moyenne 1h55.

Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

Le récent développement du réseau de transports en commun sur Privas, a permis aux usagers de se déplacer sur le bassin Privadois de manière plus autonome. Nous avons remarqué que de plus en plus de personnes accompagnées s'étaient saisies de ce nouveau réseau pour faire des courses, se rendre à des rendez-vous ou pour l'accès aux loisirs.

D. Les actions collectives

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration d'actions collectives. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/ d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ses actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer suite à une action collective.

La récente location d'un bureau à Annonay et l'équipement de ce dernier vont permettre en 2022, la mise en place d'atelier éducatif divers.

Pour le SAVS bassin, il y a eu des sorties collectives associées à la résidence accueil afin de remettre en mouvement les personnes et sortir de chez elles après les multiples périodes de confinement et de couvre-feu. Effectivement, sortir de leurs habitudes leur a permis d'avoir des échanges sur leurs quotidiens respectifs et de se donner des conseils. Nous observons l'importance, dans nos accompagnements de ces moments moins formalisés qu'en accompagnement/ suivi individuel. Les échanges qui se passent durant les temps collectifs peuvent servir de levier dans les accompagnements individuels par la suite. Par exemple, nous pouvons rappeler à la personne ce qu'elle a vécu lors de cette journée quand elle a des difficultés dans son quotidien.

Nous avons donc proposé :

- Des repas collectifs avec la résidence accueil (avec le respect des gestes barrières)
- 1 sortie à l'extérieur : découverte de la médiation animale
- Une journée à Coucouron : repas sur place + visite du lac
- Repas de Noël en lien avec la RA

LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAVS peut intervenir sur 11 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrira au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs.

L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

- La phase de "découverte" nécessite une prise en charge lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'usager sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes.
- Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une VAD par semaine, voire tous les 15 jours.

Observation des différents axes d'accompagnement :

A. Santé :

Cet axe représente 12.72% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil ou sur le SAVS Bassin, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans ce domaine. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; à faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

Auprès des jeunes du dispositif Trajectoires 07, il s'agit de les accompagner à construire au sein de leur territoire de vie, un réseau santé de proximité.

B. Gestion administrative :

Elle représente 13.95% des accompagnements. Cet axe va être travaillé plus intensément selon si la personne bénéficie ou non d'une mesure de protection juridique.

Pour les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Trajectoires 07 , c'est l'axe principal travaillé. En général, les jeunes de Trajectoires étaient soutenus administrativement par leur famille avant la mise en place du SAVS. Lors du démarrage de l'accompagnement, il

faut apprendre les bases de la gestion administrative (tri et classement des documents, connaissance des différentes administrations, compréhension des courriers reçus et du vocabulaire utilisé). C'est un axe d'autonomisation important. Cela s'observe également sur le SAVS bassin ou RA. Les personnes accompagnées ont besoin d'être orientés vers l'interlocuteur approprié à leur demande.

Avec la généralisation des démarches administratives en ligne, l'apprentissage de l'utilisation d'internet se développe.

C. Logement (accès et maintien) :

1) L'accès : 3.40%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- Partir de l'hébergement familial,
- Évolution du handicap,
- Environnement malsain,
- Procédure d'expulsion,
- Logement indécent,
- Départ de la résidence accueil

D. Le maintien : 5.67%

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagère, société de déménagement, électriciens...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la référente du pôle logement.

E. Gestion du budget

L'aide à la gestion du budget représente 6.04% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2021, 13 d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons un maintien du nombre de personne bénéficiant d'une mesure de protection.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes (jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07) qui n'ont pas de ressources ou dont les parents gèrent avec eux ou encore sont en capacité de gérer leur budget.

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

F. Insertion professionnelle

Pour l'année 2021, 7.11% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle, soit une augmentation de moitié par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par le fait que la réouverture des structures d'insertion professionnelle.

Sur le SAVS Bassin, le SAVS peut avoir pour rôle d'aider la personne à se projeter vers une insertion professionnelle. Cela peut se traduire par un accompagnement vers des structures d'insertion professionnelle tel que Pole Emploi, Cap Emploi, les missions locales. Cela peut aussi être un accompagnement vers les ESAT.

G. Aide éducative dans la vie quotidienne :

Ce domaine représente 12.63%, de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente 1.30% des accompagnements.

H. Socialisation :

Cet axe représente 5.96% des accompagnements.

Nous pouvons constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public handicapé psychique, la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- La mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- La recherche d'activités occupationnelles,
- L'accès à la culture,
- Le travail autour de la citoyenneté,
- L'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.





I. Mobilité :

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel 7.05%. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

Concernant le public accompagné par Trajectoires 07, les jeunes comprennent rapidement que, pour augmenter leur possibilité d'insertion professionnelle, ils doivent être mobiles. Un travail en partenariat est mis en place avec l'auto-école d'insertion Tremplin, présente sur Annonay et Tournon. 1 personne cette année en a bénéficié. Cette auto-école adapte l'apprentissage du code de la route et de la conduite à des personnes en difficultés d'apprentissage (soit lié à un handicap, soit lié à une situation sociale difficile, soit lié à une méconnaissance de la langue française). Les parcours pour l'obtention du permis de conduire sont plus longs mais moins onéreux que dans une auto-école classique.

Nous souhaitons rajouter que le soutien psychologique n'est pas un axe d'accompagnement en tant que tel mais est tout aussi important : 12.78% des axes travaillés. Il peut venir compléter l'entretien lors des différents rendez-vous. Cet axe permet de renforcer le lien d'accompagnement et d'améliorer la prise en charge de la personne.

LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

-  Retrouver une stabilité associative.
-  Améliorer la formation des professionnels en lien avec les évolutions du public.
-  Reprendre les actions et sorties collectives qui sont des temps informels permettant de travailler le lien avec la personne et de renforcer les axes d'accompagnement travaillé en entretien individuel.
-  Promouvoir la bienveillance des salariés (formation bureautique, gestion du stress, gestion des émotions...) et des usagers.

IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE RAPPORT SAVS:

VOTE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITE POLE LOGEMENT

L'Association APATPH a créé le service du pôle logement en 2013, à l'issue de la construction de la résidence accueil de Privas.

Depuis plus de 30 ans, la France traverse une crise du logement sans précédent, dont les personnes en situation de handicap sont les premières victimes.

Face à cette situation, l'association APATPH agit à l'échelle locale pour proposer des logements répondants à ces besoins.

Agréée par l'Etat pour l'Ingénierie Sociale Financière et Technique (ISFT) et l'Intermédiation Locative et Gestion Sociale (ILGLS), l'APATPH a développé et expérimenté divers types de logements et solutions innovantes, résidence accueil, habitats intermédiaires, intergénérationnelles permettant de répondre à des situations spécifiques rencontrées sur le terrain.

La volonté d'être acteur, porteur et constructeur sur le département de l'ARDECHE de logements accompagnés et de logements sociaux, a permis à l'association de se doter de plusieurs structures :

- La résidence accueil « Montarem » à Coucouron (2008), avec 11 logements.
- La résidence accueil de Privas (2013), avec 21 logements.
- La résidence intermédiaire « Jean Mounier » à Thueyts (2015), avec 16 logements.
- L'espace « René Avond » à Lavilledieu (2017), avec 19 logements.
- La résidence intergénérationnelle à Vanosc (2018), avec 10 logements.

Il est important de préciser que les résidences de Lavilledieu, Thueyts et Vanosc ne font plus partie du patrimoine de l'APATPH depuis le 08/10/2021, faisant suite au plan d'action et de réorganisation dans le cadre de la procédure de sauvegarde.



DESCRIPTIF DU PARC IMMOBILIER

Commune de COUCOURON (07)



Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), le SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) et la résidence accueil « Montarem », construit **en 2008**.

- 10 logements privés : 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante).
- Ces logements sont proposés meublés
- Un espace de convivialité collectif
- Des bureaux
- Une laverie
- Une maison T4 d'une superficie de 83 m²





Construit en 2013, la résidence accueil, regroupe sur un même lieu le pôle social de l'APATPH et une résidence accueil.

- 19 logements privés : 13 T1', 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante)
- Ces logements sont proposés meublés
- Un logement de fonction
- Un espace de convivialité collectif
- Un office avec réserve
- Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) occupe l'appartement du rez-de-chaussée de la résidence accueil (T3)

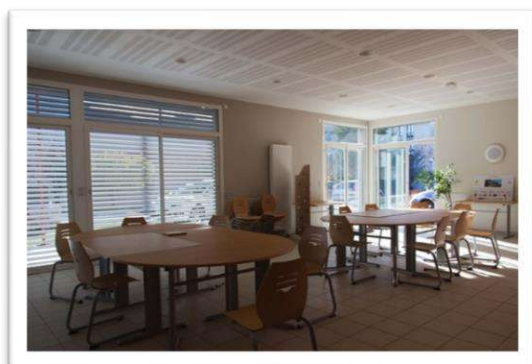
Le pôle social se compose :

- De bureaux
- Une grande salle de réunion



Au cœur du village, la résidence intermédiaire Jean Mounier regroupe sur un même lieu, des logements privatifs à destination de personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et un accueil familial.

- 13 logements privatifs T2
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité



TOTAL LOYERS 2021 RESIDENCE DE THUEYTS

Commune de LAVILLEDIEU (07)

Sur un même lieu, l'espace René Avond regroupe des logements privés et accueil familial.

- 19 Logements privés : 10 T1, 5 T2, 2 T3, 2 T4
- Des bureaux
- Une salle d'activité



Commune de AUBENAS (07)

En 2017, L'Association construit un bâtiment composé de bureaux et d'un logement sur la commune d'Aubenas (07).

Le bâtiment, composé de bureaux/espaces communs en rez-de-chaussée d'une superficie de 148 m² a été loué par l'association IMPACT-H, organisme de placement spécialisé (travailleurs en situation de handicap en recherche d'emploi ou en maintien dans l'emploi) jusqu'en avril 2021.

Dans son travail de réorganisation, l'APATPH a décidé de se réapproprier cet espace de bureaux pour y installer le pôle administratif qui se trouvait aux Persédes, à Lavilledieu.

Les locaux correspondent beaucoup plus à un espace de travail administratif avec des bureaux, accès internet etc...

L'Entreprise adaptée de Lavilledieu est intervenue pour positionner des cloisons et pouvoir ainsi matérialiser un autre bureau.

Le logement privatif de type T3 de 62 m², en étage, desservi par un ascenseur également loué depuis 2017.

La locataire, en situation de handicap moteur, est très satisfaite de l'accessibilité, du confort et de l'emplacement (proche centre-ville) de ce logement.

- Bureaux / espaces communs en rez-de-chaussée **abritant depuis le mois d'avril 2021 le pôle administratif de l'Association.**
- Un logement privatif de type T3 en étage accessible aux personnes à mobilité réduite



Commune de VANOSC (07)

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes retraitées.

- 6 logements privatifs T2
- 2 logements famille d'accueil
- Une salle d'activité



PRESENTATION DES RESIDENCES ACCUEIL

Depuis 12 ans, l'association APATPH œuvre dans la construction de logements conventionnés à destination de personnes touchées par un handicap, de personnes vieillissantes, et en grande précarité.

Pour répondre aux différentes facettes de la précarité et notamment celles liées à l'isolement et l'âge, l'APATPH développe et expérimente divers types de logements.

La réalisation de la résidence accueil « Montarem » sur le plateau Ardéchois, à Coucouron, en 2008.

Le site regroupe sur un même lieu l'annexe d'un ESAT et un SAVS.

La résidence accueil, comme la pension de famille, est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le logement social et relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Ce dispositif tente de s'adapter aux besoins d'un public spécifique, personnes en situation d'exclusion lourde, fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long court, dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre une vie semi-collective, jusqu'alors accueillies en maison relais ou autres structures d'accueil.

La résidence accueil s'adresse à des personnes qui ne peuvent accéder à un logement ordinaire et s'y maintenir durablement.

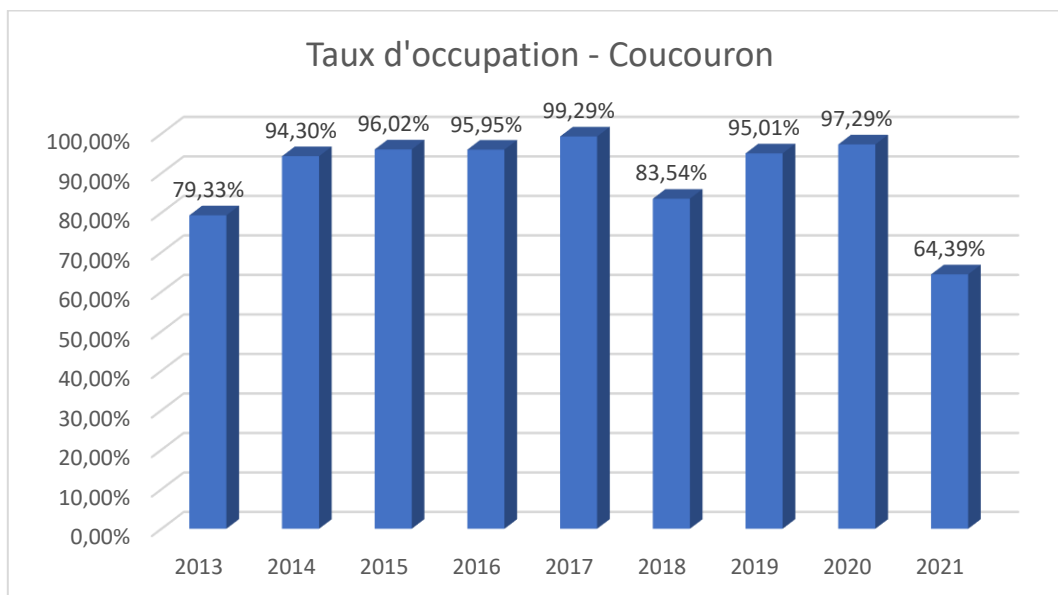
Grâce à un logement et l'accès à un collectif, l'objectif de la Résidence Accueil est de permettre aux personnes logées une « réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté ».

Depuis son ouverture, le taux d'occupation des dix logements restait stable avec peu de mouvements.

On constate une baisse significative en 2021, jamais atteint depuis 2009.

Durant l'année 2021, nous avons eu à déplorer un deuxième décès.

Le projet, murement préparé, de quatre résidents de pouvoir s'installer au village a abouti. Deux autres résidents sont partis pour se rapprocher de leur famille. Toutes ces personnes résidaient depuis plusieurs années à la résidence.



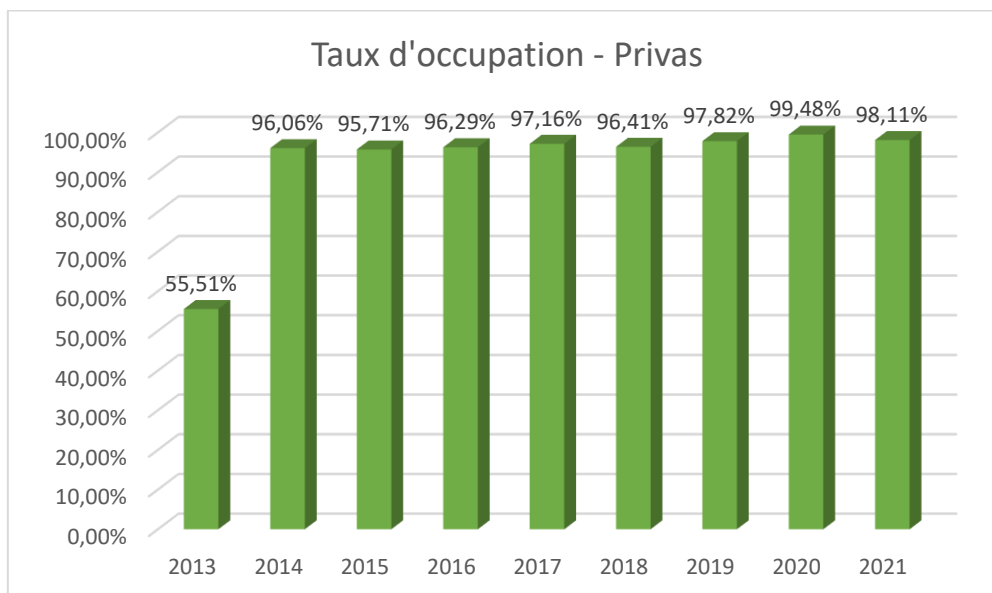
TOTAL REDEVANCES 2021 DE LA RESIDENCE DE COUCOURON

logt	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
1	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	172,15 €							3 041,30 €
2	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €			111,16 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	2 406,48 €
3	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €				5 164,47 €
4	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €							3 783,24 €
5	630,54 €	630,54 €	630,54 €						630,54 €	630,54 €	630,54 €	203,40 €	2 095,02 €
6	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €						4 413,78 €
7	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	630,54 €	7 566,48 €
8	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €			5 738,30 €
9	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €	573,83 €							3 442,98 €
10													0,00 €
F4	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	688,76 €	8 265,12 €
	6 080,07 €	6 080,07 €	6 080,07 €	5 449,53 €	5 449,53 €	4 474,02 €	3 097,50 €	2 578,12 €	3 671,33 €	3 097,50 €	2 523,67 €	2 096,53 €	50 677,94 €
TOTAL REDEVANCES RESIDENCE ACCUEIL COUCOURON 2021												50 677,94 €	

L'Association a renouvelé ce dispositif en 2013 avec la construction sur la commune de Privas d'une Résidence accueil.

Le site, regroupe sur un même lieu la résidence accueil et le pôle social.

A l'image de la résidence de Coucouron, l'objectif de la résidence accueil de Privas est de permettre aux personnes logées une « réadaptation » à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la « citoyenneté », grâce à un logement et à des espaces communs.



Depuis 2014, le taux d'occupation varie peu, les logements libérés sont rapidement attribués, en prenant en compte la liste d'attente.

TOTAL REDEVANCES 2021 DE LA RESIDENCE DE PRIVAS

logt	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
102	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
201	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	5 750,40 €
202	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	5 750,40 €
203	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
204	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
205	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
206	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	Changement de logement					3 053,96 €
								Rentré le 01/10/2021		436,28 €	436,28 €	436,28 €	1 308,84 €
301	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	5 750,40 €
302	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	Sortie le 01/10/2021		4 792,00 €
										Entré le 01/12/2021		479,20 €	479,20 €
303	436,28 €	Sortie le 28/01/2021											436,28 €
	Le 01/02	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	4 799,08 €
304	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	Sorti le 31/05/2021							2 181,40 €
305	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
306	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
401	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	5 750,40 €
402	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	479,20 €	5 750,40 €
403	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
404	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
405	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
406	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	436,28 €	5 235,36 €
	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	561,83 €	6 741,96 €
1	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	629,65 €	7 555,80 €
	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	888,21 €	10 658,52 €
	10 626,53 €	10 626,53 €	10 626,53 €	10 626,53 €	10 626,53 €	10 190,25 €	10 190,25 €	10 190,25 €	10 190,25 €	10 626,53 €	10 147,33 €	10 626,53 €	125 294,04 €
	TOTAL REDEVANCES RESIDENCE ACCUEIL PRIVAS 2021											125 294,04 €	

LE FONCTIONNEMENT DES RESIDENCES

a) L'Equipe

L'équipe est composée de :

- Un chef de service social
- Une responsable pôle logement
- 3 hôtes : 1 ME (0.85 ETP) + 1 AMP (90 ETP jusqu'au 15 septembre 2021) à Privas. 1 ME (0.82 ETP) à Coucouron.

Viennent se greffer les intervenants du SAVS rattachés aux deux structures, ainsi que les membres des commissions d'admission et de suivi qui contribuent également au bon fonctionnement des missions des Résidences Accueil.

Le rôle du chef de service du pôle social :

Le poste du chef de service consiste à :

- Gérer les demandes orientées par le SIAO en lien avec la responsable pôle logement.
- Garantir le bon fonctionnement de la Résidence Accueil et organiser le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH).
- Coanimer et préparer les commissions d'admission et de suivi.
- Définir et garantir le cadre d'intervention des hôtes auprès des résidents.

Le rôle du responsable pôle logement

En relation avec le chef de service du pôle social, la responsable du pôle logement constitue le dossier de candidature administratif pour le présenter à la commission d'admission. Dès lors qu'une admission est validée, tous les éléments nécessaires à la partie gestion locative sont préparés (titre d'occupation, état des lieux...), afin de planifier l'entrée dans le logement. Il en est de même lors d'un départ.

La responsable gère, en relation avec les hôtes et le service technique ou les entreprises en cas de nécessité, les problèmes techniques et réparations et coordonne le suivi des systèmes de sécurité réglementaires rattachés aux Résidences Accueil.

Depuis le 01/09/2021, le responsable pôle logement est le chef de service des hôtes, dans le cadre des plannings/organisation de travail, budgets et pour tout ce qui concerne le logement.

Le rôle des hôtes

L'hôte occupe une place importante car il intervient et est présent dans tous les « axes métiers » présents : l'accueillir, loger et accompagner.

Il a pour fonction l'accompagnement de proximité, de la médiation, de l'animation et de l'aide à l'intégration dans l'environnement. Il est chargé d'un rôle d'alerte par rapport aux problèmes individuels et collectifs.

L'hôte intervient auprès des résidents pour les amener à se saisir des services proposés et trouver, à occuper une place, réapprendre à exister individuellement et vivre avec les autres dans la société.

Le cahier des charges des résidences accueil (pour personnes souffrant de troubles psychiques), défini par l'annexe à la note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 du 16 novembre 2006, précise : « Par leur présence quotidienne, les hôtes assurent l'animation et la régulation de la vie de la résidence et ont notamment pour missions de :

- Définir conjointement avec les résidents, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur ;
- Organiser avec les résidents des activités communes ;
- Organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs ;
- Être l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil ;
- Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.

[...] avoir des tâches de gestion locatives : l'accueil des nouveaux résidents, la surveillance et le bon entretien des logements et des espaces collectifs »

L'intervention de l'hôte se fait en lien avec les partenaires intervenants auprès des résidents. Elle fluctue donc en fonction du degré d'étayage mis en place autour de la personne.

La proximité avec les résidents, la quotidienneté et le collectif demandent beaucoup d'attentions, de vigilances qui viennent parfois peser sur la pratique et la posture. Une prise de distance, un regard sur sa pratique permet généralement des réajustements et un apaisement général. Pour cela, il a été mis en place depuis 2016 une analyse de la pratique professionnelle sur un rythme mensuel.

Mouvements de personnel :

En 2021, à privas, une Hôte AMP est partie le 15 septembre.

Départ du chef de service du Pôle Social en fin d'année.

b) Coordination interne :

Toujours dans une idée de favoriser la coordination, la régulation, et l'amélioration de l'accueil des résidents, plusieurs réunions se déroulent :

- Analyse de la pratique professionnelle : Sur un rythme mensuel, elle permet aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques, ainsi que de poser une analyse partagée autour des situations les plus complexes
- Réunion transversale : 8 en 2021, y participe l'ensemble des hôtes, un représentant SAVS, la responsable logement et le chef de service. Elle permet de coordonner les actions avec la responsable pôle logement et favorise le partage d'expériences entre les deux résidences.
- Participation aux commissions SIAO au minimum trimestriel.
- Commission d'admission et de suivi sur chaque site : sur un rythme trimestriel, y participe le Médecin Psychiatre référent, la DDCSPP, le bailleur (Directeur ou Pôle logement), le chef de service, assistante sociale CMP, infirmier CMP, un référent SAVS, deux hôtes RA.
- Des temps d'échanges informels entre RA et SAVS sont quotidiens pour se coordonner sur les accompagnements communs.

La commission d'admission et de suivi

La commission d'admission et de suivi est distincte pour les deux Résidence Accueil. Cela tient du fait de la sectorisation de la psychiatrie. Ainsi ce sont les acteurs du secteur d'implantation des Résidences Accueil, externes à la structure gestionnaire, qui se greffent à l'équipe de la Résidence Accueil. La responsable du pôle logement représentant le gestionnaire, le chef de service social et la représentante de la DDCSPP sont présents aux commissions d'admission et de suivi des deux sites.

Les commissions évoluent normalement sur le rythme d'une rencontre par trimestre. Cette année, on a comptabilisé 3 commissions sur Privas et seulement 2 commissions sur Coucouron (mars et juin)

Les commissions ont le même déroulé :

1. Activité du collectif et suivi des résidents,
2. Point sur les entrées/sorties,
3. Étude des candidatures si le volet social et le volet médical sont réunis.

Ces instances sont régulées par le nombre de résidents, des demandes d'admission et des situations. En temps normal, la commission de la résidence de Coucouron avec 10 résidents et peu de mouvement /demande, permet une étude plus approfondie des situations et des suivis. Ce qui vient compenser l'éloignement géographique et ce que cela implique en termes de prise en charge en soins psychiatriques

Toutefois, l'année 2021 a été marquée par de nombreux départs (1 décès, 6 départs pour des logements autonomes) et peu de demandes ont été présentées lors des commissions d'admission. Aussi, pendant plus de 9 mois l'absence de médecin psychiatre sur le secteur (CMP Aubenas) a été un frein à la présentation de dossiers parfois complexes lors de cette instance.

La commission de Privas avec 19 résidents, un flux et des demandes plus nombreuses, prend une autre forme car elle bénéficie aussi de la proximité du soin.

Une des spécificités du site de Privas est la possibilité d'accueillir de façon progressive des personnes sortant de longues années d'hospitalisation. Cela permet aux personnes de se réapproprier la vie dans un logement à leur rythme et surtout de les rassurer. Le rythme de la progression est défini et a une limite, l'objectif étant l'occupation quotidienne du logement et le maintien aux soins lorsqu'il s'avère nécessaire.

TRANSVERSALITE : une vraie valeur ajoutée à l'Association

Le travail de transversalité entre les établissements APATPH : résidence accueil, SAVS, ESAT et GEM, accueillant les mêmes personnes en situation de handicap, permet des interventions éducatives pertinentes, réactives et fondatrices du bon fonctionnement de celles-ci.

Les politiques publiques d'insertion, d'intégration et d'inclusion ont démontré la pertinence de ces principes d'organisation pluridisciplinaires. Il s'agit de faire « coopérer » des acteurs qui interviennent auprès des usagers, dans le même sens, mais avancent bien souvent sur des voies parallèles... Réseaux et partenariats sont alors convoqués afin de construire ensemble et de manière concertée des réponses adaptées aux populations les plus fragilisées. Des intentions partagées pour penser et construire le réseau... dans une logique de prise en compte globale du parcours de chaque personne.

Les Rencontres externes / formations :

En 2021, l'équipe des résidences accueil ont pu participer à :

Formation Logement d'Abord en janvier 2021

Formation Mediateam et SST (sauveteur et secourisme du travail) en septembre 2021

Formation Séraphin-PH en novembre 2021

L'ADMISSION

a) Les candidatures :

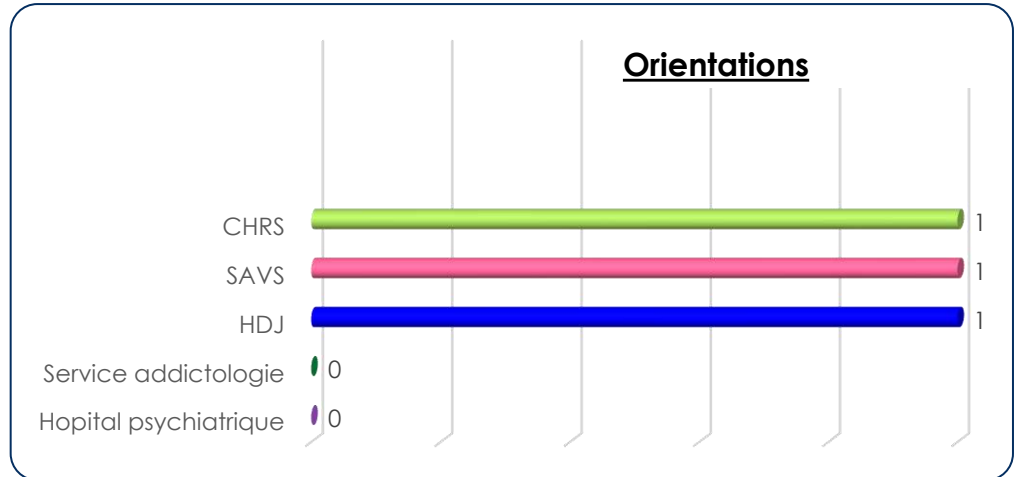
2021	Privas	Coucouron
Nombre de dossiers de candidature reçus	3	4
Nombre de dossiers sans suite	1	0
Nombre d'entretiens admission	2	3
Nombre de dossiers validés en commission	1	2
Nombre de dossier non validés	1	1
Nombre de rétractation	0	0
Nombre d'entrées	3	2
Nombre de sorties	2	7 et 1 décès
Dossiers en attente au 31/12/21	0	0

Une étude approfondie des candidatures est indispensable afin de vérifier si la Résidence Accueil est adaptée à la personne. Mais aussi, de vérifier si cette personne ne viendrait pas déstabiliser l'équilibre actuel de la résidence, dans le souci de maintenir un cadre sécuritaire pour l'ensemble des résidents.

Orientation des 3 personnes entrées à Privas en 2021 : 1 SAVS, 1 HDJ, 1 CHRS

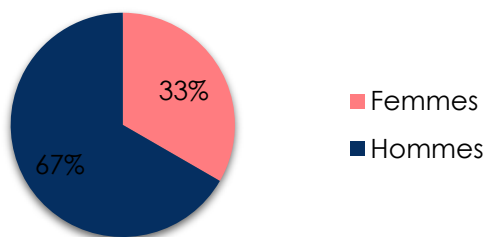
✓ Orientés par :

Au regard des structures partenaires à l'origine de l'orientation, on peut constater que le dispositif Résidence Accueil est bien repéré par plusieurs réseaux.

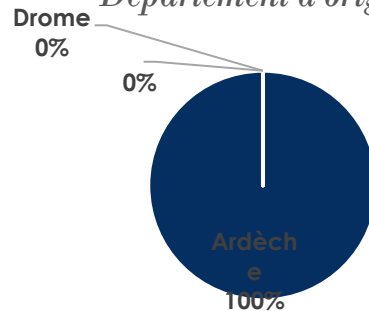


✓ Profil des candidatures :

Répartition femmes/hommes



Département d'origine



A PRIVAS : 2 hommes, 1 femme, ARDECHE

Depuis des années, dans le profil des candidatures, nous constatons une très grande majorité d'hommes. Ceci peut être lié au fait que les Résidences accueil ne proposent que des logements de type 1 ou 1 bis sur des petites surfaces et donc destinés à des personnes seules.

Selon le rapport statistique 2013 du Secours Catholique, « beaucoup d'entre eux (hommes seuls) vivent ce que l'on appelle la "grande exclusion". Ressources minimales – voire inexistantes –, difficultés pour accéder à un logement et trouver un travail : Ces conditions amènent ces hommes à vivre à l'écart de la société [...] »

Ce fort isolement se traduit aussi dans leurs relations aux autres : les ruptures familiales sont fréquentes, elles entraînent une raréfaction des liens sociaux ou elles viennent s'y ajouter. La plupart de ces hommes ont du mal à rester en contact avec leurs enfants et leur famille, soit par manque de lieu adéquat, soit en raison de l'éloignement affectif ou géographique, soit à cause du poids du regard des autres et de leur propre sentiment d'échec. »

Toutefois lors des entrées sur les résidences accueil, il est pris en compte l'équilibre homme/femme. La mixité homme/femme est un élément qui contribue largement à l'équilibre de la vie collective, dans sa globalité, des Résidences Accueil.

b) Les entrées et les sorties

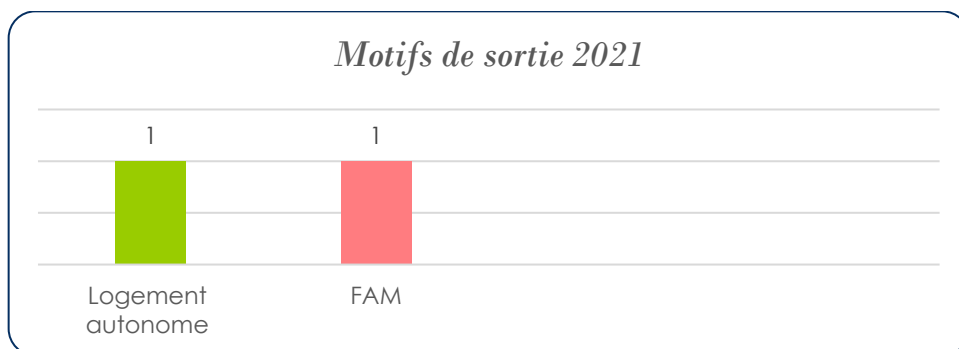
Pour la résidence accueil de Privas, le nombre des entrées s'équilibre avec le nombre de sorties du fait d'une file active en attente. Cette file active reste raisonnable et se régule grâce au lien de proximité tissée avec le SIAO.

Pour la résidence de Coucouron, sa situation géographique peut s'avérer être parfois un frein.

• **RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS**

Les Sorties :

On comptabilise 2 sorties (1 homme et une femme) et 3 entrées (2 hommes et 1 femme).



A PRIVAS 1 Sortie vers un logement autonome dans Privas et 1 sortie vers un Foyer d'Accueil Médicalisé dans la Drôme

Les motifs de départ sont variés. La résidence peut être un lieu de vie pérenne pour de nombreuses personnes. Mais elle peut être aussi être une « étape » de stabilisation avant un accès à un logement autonome.

Par ailleurs le maintien à la résidence accueil nécessite un état de santé stabilisé ou plus précisément que la personne reste inscrite dans une démarche d'adhésion au soin. Et malgré tout l'accompagnement qui peut lui être proposé par l'équipe éducative en interne (hôtes/ SAVS) ou les équipes de soin en externe (CMP/ hôpital), elle n'est pas ou plus en capacité de se saisir de ceci. Parfois, nous arrivons à des situations de mise en danger pour elle et les autres résidents. Ce qui conduit à des situations difficiles où le bailleur doit réaliser une démarche de résiliation du bail pour manquement au règlement de fonctionnement. La durée moyenne de résidence pour les personnes sorties en 2021 fut de 6 ans environ.

Les entrées :

1 personne a été orientée par le CHRS de Privas (en 2019)

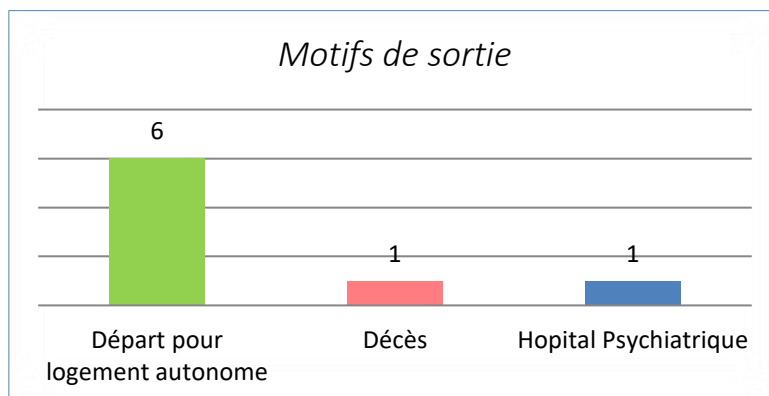
1 personne orientée par le SAVS

1 personne orientée par l'HDJ

En 2021, on comptabilise **un taux d'occupation de 98.11%**, légèrement inférieur à 2020 car des travaux ont été effectués dans un logement inoccupé.

- **RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON**

Pour l'année 2021 on comptabilise 8 sorties (3 femmes et 5 hommes) à la résidence accueil de Coucouron



On comptabilise un taux d'occupation de 64%.

Cette année la résidence accueil de Coucouron a connu un grand nombre de départs. La majorité d'entre eux concerne des départs pour des logements autonomes. Pour ces personnes, la résidence accueil a été un véritable tremplin. Les accompagnements individuels et collectifs proposés par le site ont permis à chacun de pouvoir se construire un étayage suffisamment sécurisant pour vivre en logement autonome.

Ce sont des projets de vie à moyen et long terme qui ont été travaillés en amont et accompagnés par les équipes.

La plupart des résidents se sont installés au sein du village et continuent de bénéficier des accompagnements proposés par les autres services (ESAT et SAVS).

En revanche nous pouvons également constater que l'éloignement du soin sur le secteur de la montagne ardéchoise peut être un frein pour certaines personnes dont l'état de santé nécessite une prise en charge plus importante, d'autant plus sur le plan psychique.

C'est un élément essentiel à prendre en compte lors de l'admission d'une personne sur le secteur de Coucouron.

La durée des accompagnements de ces personnes a été très varié, allant de quelques mois à 12 ans.

c) Le temps de présence sur les deux résidences :

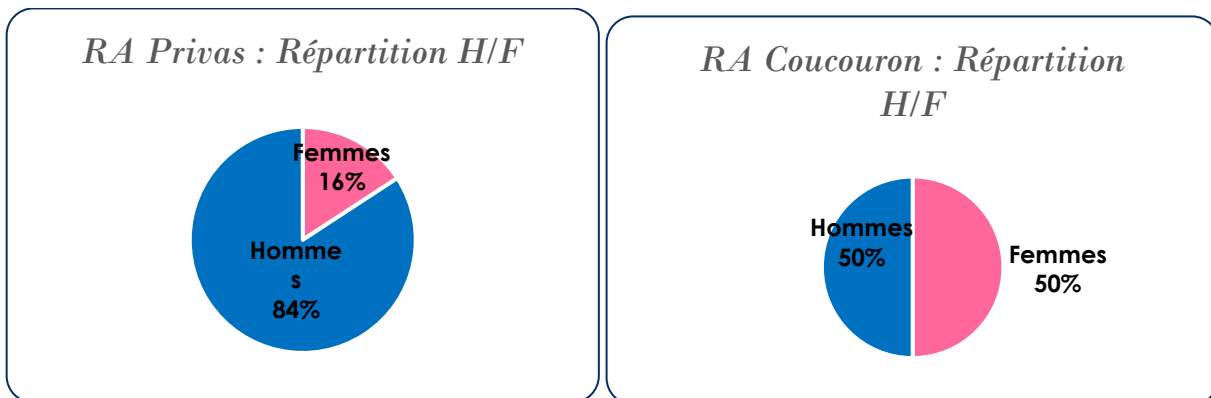
Les résidences accueil proposent une solution de logement pérenne. Les résidents peuvent y rester autant que souhaité. Il n'y a pas d'échéance dans le temps.

Dans ce sens, nous observons que 5 résidents sont au sein de la résidence accueil de Privas depuis son ouverture en 2013. En ce qui concerne la résidence de Coucouron les données ont évolué ces dernières années. En effet s'il y a quelques temps la majorité des résidents étaient installés depuis les années 2010, aujourd'hui seulement 1 résident est accueilli depuis l'ouverture de la RA en 2009, 3 résidents sont installés plus de 5 ans et 6 le sont depuis moins de 4 ans.

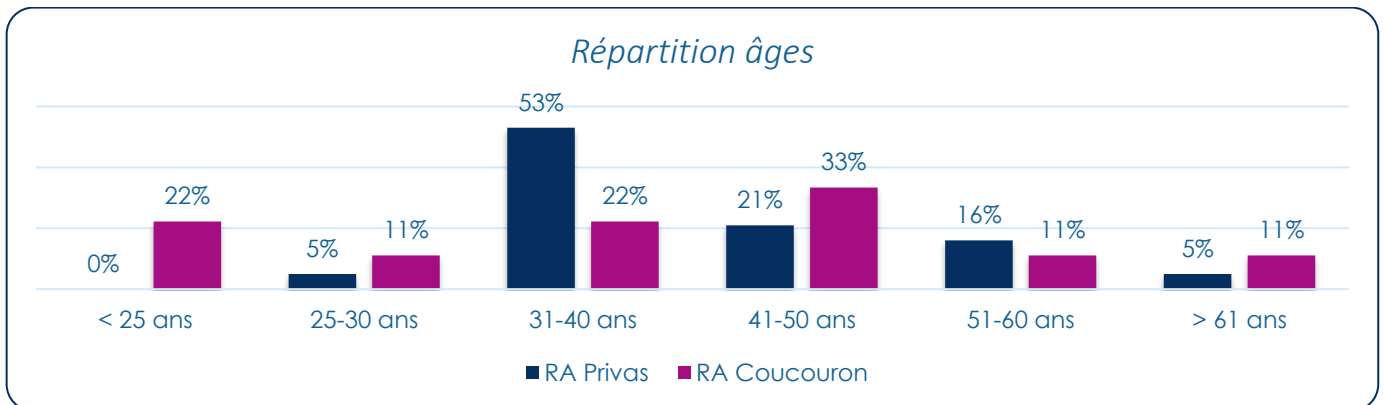
L'ACCUEIL

a) Le public accueilli

Dans la continuité des profils des candidatures, les hommes sont majoritairement présents au sein des résidences accueil.



b) L'âge des résidents



Sur la résidence de Privas, le profil des résidents est plus jeune où la tranche d'âge entre 31-40 ans est la plus représentée (53%).

Au regard des années précédentes la population du site de Coucouron devient plus jeune. Pour rappel, en 2020 33% des résidents avaient plus de 55 ans et 77% plus de 45.

Nous pouvons constater que pour l'année 2021 les 20/40 ans représente 55%.

c) La situation des résidents

L'entrée en Résidence Accueil ne nécessite pas une orientation de la MDPH, cependant la plupart des personnes qui effectue une demande ont une reconnaissance de la MDPH.

Ceci est lié au fait que la résidence accueil a pour spécificité de s'adresser à des personnes en souffrance psychique. Et bien souvent, ces personnes bénéficient déjà d'un suivi médical, et donc d'une reconnaissance de leur handicap, leur permettant de présenter un état de santé stabilisé indispensable à l'admission en résidence accueil.

Quasiment la totalité des personnes ont un taux d'invalidité supérieur à 80%.

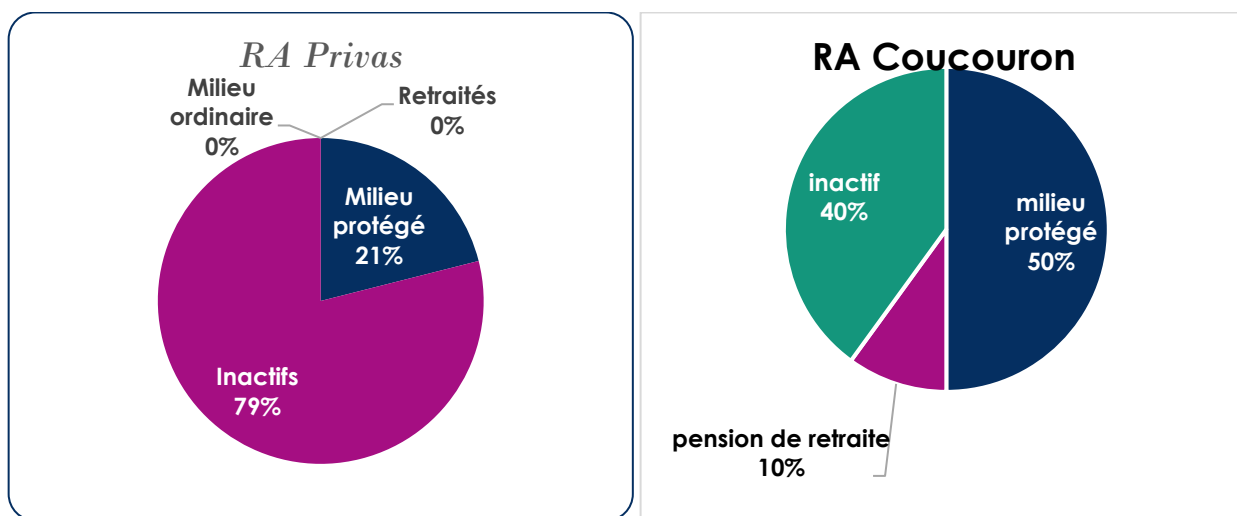
N'ayant pas de soignant dans nos équipes, cela nécessite que les hôtes des résidences développent et maintiennent le lien partenarial étroit avec les services de soin (services psychiatriques intra et extra hospitalier, infirmières libérales, médecins traitants, etc.). Ceci est

indispensable pour un maintien durable des résidents dans le logement ; ainsi qu'à l'équilibre général du collectif de la résidence accueil.

« Les troubles psychiques peuvent induire des comportements spécifiques susceptibles de perturber la vie individuelle et collective. Les hôtes doivent se montrer très attentifs pour réguler la vie du groupe et instaurer ainsi le climat de sécurité et sérénité nécessaires au sein de la maison. Cette attention particulière, induite par la problématique des personnes accueillies, requiert de la part des hôtes des qualités personnelles qui leur permettent de faire face à la diversité et aux difficultés des situations, et une motivation à travailler auprès de ce public. »

« Il faut insister sur les difficultés de l'action face à des situations particulièrement difficiles. »
Pierre-Marc Navales de l'UNAFO.

Situation professionnelle :



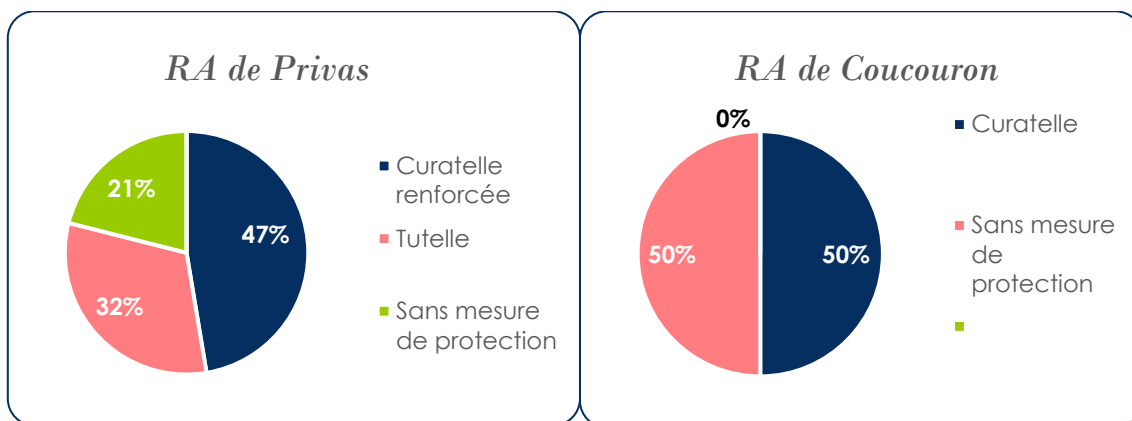
On constate un profil bien différent entre les deux résidences ce qui induit des variantes dans le fonctionnement des deux structures (horaires de présentiel des hôtes, activités proposées).

Sur le site de Coucouron, La présence de l'ESAT en proximité directe favorise nettement l'accès et le maintien en emploi des personnes. Il y a un important travail de transversalité qui est réalisé entre l'éducatrice de la RA et les moniteurs de l'ESAT. Ceci permet une cohérence et ainsi favorise la stabilité des résidents.

Sur la résidence de Privas, 79% des résidents sont sans activité professionnelle car très éloignés de l'emploi. Il y eu des essais pour certains à l'ESAT de Veyras ou dans le milieu ordinaire, au sein d'entreprises de transport en commun. Ceci n'a pas tenu dans le temps du fait de la difficulté à tenir un projet ou à une fatigabilité.

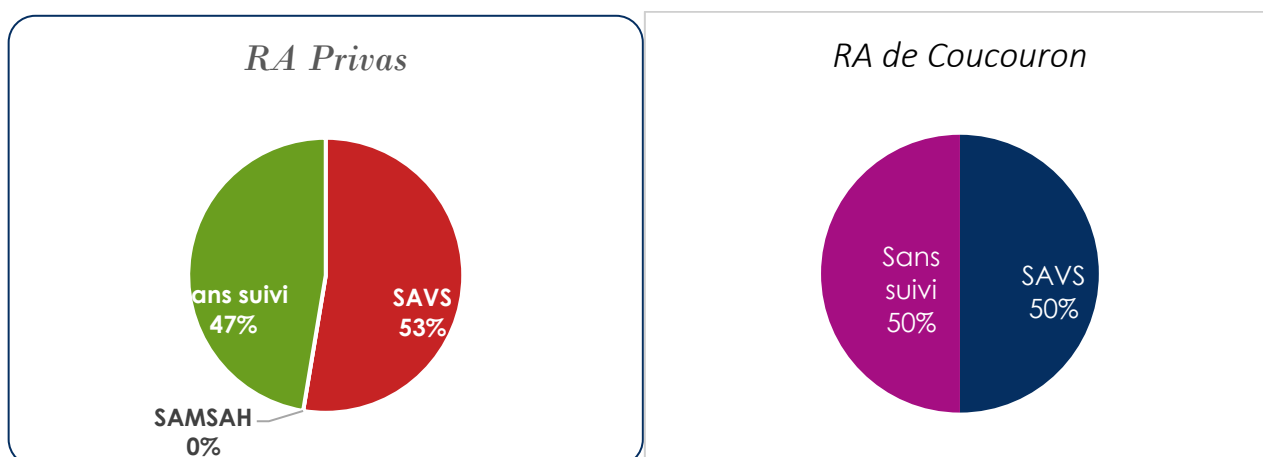
Pour les personnes dites inactives, nombreuses s'inscrivent en dehors de la RA dans d'autres dispositifs : Groupe d'Entraide Mutuelle (situé au pied de la résidence), hôpital de jour et centre social.

Mesure de Protection :



Une grande majorité des personnes accueillies sont placées sous mesure de protection judiciaire. Ce qui nécessite un travail de partenariat indispensable avec les mandataires judiciaires. A la résidence accueil de Coucouron nous organisons des rencontres mensuelles avec l'UDAF et l'ADSEA.

Logement accompagné :



Parmi les spécificités des résidences accueil, il est mis en évidence la notion de logement accompagné par les services tels que les SAVS dont l'objectif principal est de renforcer l'accompagnement, favorisant le maintien dans le logement par un soutien dans l'autonomie, l'accès aux soins, l'insertion dans la cité, etc.

On peut constater que ces accompagnements jouent un rôle essentiel auprès des résidents car la majorité des personnes en sont bénéficiaires.

De plus, le fait que les bureaux du SAVS soient situés à proximité des logements, cela favorise la réactivité des intervenants.

A l'entrée sur la résidence accueil, si aucun SAVS n'est mis en place l'hôte peut aider le résident dans ses démarches administratives (ouvertures de droits CAF, transfert de dossier auprès des MDPH et CPAM par exemple.), accompagner dans la prise de rendez-vous avec le soin et en fonction des différentes observations accompagner la personne dans les démarches de demande de suivi SAVS, ou SAMSAH

LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

a. Le collectif de la Résidence-Accueil de Privas :

Le collectif de la résidence accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre avec l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation. Les personnes ont pris l'habitude de se retrouver sur le collectif. Les horaires ont été modifiés pour s'adapter à la demande des résidents. Le collectif est ouvert 42h par semaine, de 8h30 à 17h30 ou 18h en moyenne, les mardis soir jusqu'à 19h et un lundi sur deux une ouverture à 7h30., le samedi de 09h à 16h. Les résidents ont souhaité une ouverture plus matinale et les temps de soirées n'étaient plus investis.

Le travail des hôtes est d'offrir un cadre rassurant et accueillant aux résidents. Ainsi, ce lieu leur permet de se sentir en confiance et de trouver un lieu d'écoute bienveillant.

Nous faisons le constat que la disponibilité et l'écoute des hôtes permettent l'installation d'un climat de confiance et le repérage en amont de situations critiques. Ceci, couplé à un travail de partenariat étroit avec les services médico sociaux et sanitaires (service psychiatrique, CMP, infirmière libérale, SAVS, SAMSAH, mandataires judiciaire...), permet une réactivité dans l'accompagnement et évite autant que possible le développement de situations de crises.

Et toujours en lien avec les résidents, les hôtes proposent des activités, sorties vers l'extérieur plus ponctuelles qui viennent dynamiser le groupe et ouvrir sur l'extérieur. Les différentes activités proposées ont pour objectifs de réunir les personnes, de leur proposer un moment d'échanges, de partage et de prise d'autonomie. Il ne s'agit pas de palier à l'ennui mais de permettre aux résidents de participer, de se trouver ou se retrouver en situation active et ainsi les accompagner et à les encourager à faire par eux-mêmes par la suite

➤ Les activités régulières, hebdomadaires :

L'organisation des réunions mensuelles des résidents qui se tenaient par étage (6 logements par étage), tous les mardis en fin d'après-midi, a été modifiée. Des temps de réunion collectifs avec l'ensemble des résidents ont été mise en place. Ce moment est avant tout un moment de libre expression des personnes accueillies. Ces temps facilitent les échanges entre « voisins de palier ». C'est lors de ces temps d'échanges que les projets sont définis et partagés. Ceux-ci permettent aussi une intégration plus aisée et moins stressante pour les nouveaux résidents.

➤ Les repas collectifs :

Ont une fréquentation assez régulière. Cette activité, qui rythme la semaine est dans la continuité de l'accompagnement proposé. Ces temps viennent répondre à une demande de vie en collectivité, ainsi qu'à un besoin individuel de chacun.

Les repas du jeudi midi sont bien investis par les résidents. Les repas du samedis midi sont aussi un temps où les résidents qui ne partent pas le week-end se retrouvent. Il s'agit parfois de leur seul lien du week-end.

Les repas collectifs sont réalisés par les résidents avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict et ont aussi une vocation éducative pour travailler l'alimentation avec les eux. Il est abordé les notions d'équilibre alimentaire, repas peu coûteux, fruits et légumes de saison, préparation des restes, etc. Cela permet aussi aux résidents de se saisir des recettes d'une part, mais aussi pourquoi pas de retrouver l'envie de cuisiner et de découvrir de nouvelle recette.

➤ Un accompagnement aux courses :

Proposé deux fois par semaine lorsque les hôtes font les courses pour les repas collectifs. Cette activité rythme la semaine. Il s'agit également d'une aide à la mobilité non négligeable pour les personnes accueillies. En effet, même si la communauté d'agglomération a mis en place des transports urbains en place il reste difficile pour la majeure partie des résidents de se rendre à la zone du lac de Privas pour faire les courses. En général, 1 ou 2 résidents sont présents. Ce temps permet également d'accompagner des résidents pour qui la gestion du quotidien est plus délicate. Ils en profitent pour nous demander des conseils d'achats, des idées.

Certains résidents ayant un véhicule, une entraide s'installe aussi pour la mobilité, ce qui a été d'autant plus constaté pendant le confinement, cet élément favorise l'accès à l'autonomie.

Les temps informels sur l'espace collectif font partis du quotidien de la résidence accueil : le café partagé le matin, ou dans la journée, les après-midis gourmands, les après-midi jeux de société ou Wii, les après-midi DVD. Le fait de prendre simplement le « café » favorise l'ouverture au dialogue. Les résidents se retrouvent très souvent le matin ou dans la journée pour partager une boisson chaude sur l'espace collectif. C'est souvent lors de ces échanges informels que les demandes ou besoins émergent.

➤ Les activités plus ponctuelles :

Les sorties « culturelles » ou non culturelles sur l'extérieur sont proposées dès que possible. En 2021, il a pu se réaliser des sorties. Afin de pallier au manque de véhicule adapté pour le collectif, Le SAVS s'est joint à plusieurs sorties du samedi afin de véhiculer un plus grand nombre de personnes.

Un terrain de pétanque a été réalisé dans le jardin avec l'aide des services technique de la Mairie de Privas

Pour améliorer le quotidien des résidents, il est aussi mis à disposition du matériel : un ordinateur avec un accès internet, un aspirateur, un vélo, des poubelles de tri sélectif afin de sensibiliser au tri des déchets, un poste CD et du matériel de cuisine (Blender, mixeur...).

Nous essayons autant que possible d'accompagner les résidents vers l'extérieur afin de maintenir l'autonomie des personnes et éviter un repli sur soi. Le but de la résidence accueil est d'offrir un logement autonome, une vie autonome le plus possible avec un accueil collectif.

LA FREQUENTATION DU COLLECTIF SUR LA RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS

La fréquentation du collectif est étroitement liée à la présence des hôtes et par logique il y a plus de passages sur le collectif lors de ces moments.

Aussi sur la Résidence de Privas, on observe une présence des résidents plus importants sur les créneaux horaires du matin (08h30 à 12h) et de l'après-midi à partir de 15h/16h. Il y a peu de passage en soirée. Une majorité des personnes accueillies à la résidence ne travaillent pas donc cela explique leur présence sur l'espace collectif sur ces périodes-là. Une partie des résidents ne restent pas la journée sur le collectif, les personnes viennent régulièrement sur les horaires d'ouverture mais elles se rendent également à leurs activités, rendez-vous extérieur (CMP, Hôpital de jour, Villa Sophie, GEM...). Il arrive cependant que certaines personnes se servent du collectif comme d'une « béquille » pour rompre avec le sentiment de solitude qui peut être pesant pour eux à certaines périodes.

Dans l'ensemble, nous constatons un assez grand respect des résidents vis-à-vis de ce lieu collectif. Aucune dégradation ou vol n'a été constaté sur l'année. Les hôtes travaillent

quotidiennement à ce que cet espace soit vécu et perçu comme une continuité de leur logement qui se doit d'être sécurisant et accueillant. Ils ont la responsabilité de l'entretenir. Cependant, il est bon pour les hôtes de rappeler régulièrement les règles de nettoyage et de veiller à ce que l'entretien du collectif ne soit pas « réservé » qu'à quelques personnes. En effet, nous avons constaté que certaines personnes ont pris l'habitude de laisser faire à leur voisin.

Afin d'éviter toutes tensions entre les résidents, il est important de veiller à ce que les tâches ménagères soient réalisées par l'ensemble des résidents à tour de rôle.

INTERVENTION DES HÔTES

1. Les domaines d'interventions

On note qu'il ressort deux axes principaux dans les domaines d'interventions des hôtes :

- Le maintien au logement : la résidence accueil étant avant tout du logement accompagné le maintien au logement est un grand domaine d'intervention pour les hôtes. En effet, soutenir au maintien au logement les personnes accueillies est une des missions principales de l'hôte en résidence accueil. Le maintien au logement peut aller de l'aide à l'installation, au soutien dans l'entretien du logement, la mise en place d'aide domicile...
- L'écoute et le soutien psychologique est également l'un des domaines principaux où interviennent les hôtes. Le fait de rencontrer quotidiennement les résidents facilite les discussions et échanges. Le fait de prendre le temps avec les résidents, de les écouter permet de mieux les connaître et aussi de percevoir parfois des changements dans les comportements et de faire rapidement un lien avec les équipes de soins ou autres équipes éducatives qui interviennent dans l'accompagnement de la personne accueillie.

Toutes ces statistiques viennent illustrer les éléments présentés précédemment sur la fonction d'hôte en résidence accueil.

2. Les types d'interventions



Sur la résidence accueil de PRIVAS, nous constatons qu'il y a 3 modes d'intervention des hôtes qui dominent : les visites à domicile, les rendez-vous au bureau et les activités.

Les rencontres au bureau individuelle et/ou visite à domicile font parties également des missions de la résidence accueil. Ces rencontres permettent aux résidents de parler assez librement des difficultés ressenties dans leur quotidien ou dans le groupe parfois. Les rencontres au bureau permettent également de faire des démarches administratives avec eux. Cela notamment avec les personnes sans accompagnements SAVS.

Sur cette année, on compte 489 rendez-vous au bureau plus formalisé. Les visites à domicile, au nombre de 171, sont importantes également sur la résidence accueil. Il est parfois difficile pour certaines personnes accueillies de comprendre l'importance des visites à domicile. Très souvent lorsque nous leur proposons ces visites, la première réaction peut-être « mais pourquoi ? ».

A notre charge de leur expliquer que cela fait partie de nos missions et de l'accompagnement proposé. Les visites à domicile permettent d'avoir une vue sur l'état de la personne. En effet, il n'est pas rare lorsque nous avons le sentiment qu'une personne ne va pas bien, que le quotidien est un peu plus pesant pour elle de constater lors des visites un « laisser aller » dans la gestion des tâches domestiques. Cela nous permet d'ouvrir le dialogue et de voir ce qu'il est possible de faire et parfois aussi d'établir rapidement le lien avec les

partenaires afin que la personne retrouve un étayage pour l'accompagner au mieux dans cette période difficile.



Sur la résidence accueil de COUCOURON, le fonctionnement du collectif de la résidence est exactement dans les mêmes missions que la résidence accueil de Privas. Il a pour objet de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation.

La présence de l'hôte cinq jours dans la semaine permet d'animer ce collectif. Il accompagne les résidents dans une entente cordiale pour plus de partage et de respect au sein de la Résidence accueil. L'hôte crée une dynamique au sein de l'espace collectif et dans la vie du groupe. Par sa présence bienveillante et une écoute attentive. Il conjugue au quotidien avec les différentes problématiques des résidents afin de faciliter les relations et créer un environnement sécurisant où chacun peut y trouver sa place. Il a aussi pour rôle d'amener le résident à plus de contacts extérieurs en vue de l'aider à retrouver une place de citoyen dans la société.

Les résidents accueillis sont souvent confrontés à des problématiques personnelles multiples (souffrance psychique, maladie psychiatrique, difficultés financières, addiction, isolement, parcours de rue...) ce qui nécessite pour l'hôte à s'entourer de partenaires (social, médical) sur lesquels il peut se tourner en cas de besoin afin de ne pas être isoler face à certaines situations. A la résidence accueille de Coucouron, le réseau de partenaire est fort. Ce qui est un véritable atout car l'éloignement géographique ne permet pas d'avoir des partenaires de proximité.

Aussi, de part cette spécificité géographique (isolement), l'hôte de la résidence est dans une constante recherche d'équilibre entre accompagnement individuel (écoute, conseil, orientation, accompagnement physique, suivi ponctuel, veille sanitaire et sociale) et accompagnement collectif. D'un point de vue individuel, le rôle de l'hôte est de pouvoir apporter une certaine compensation au manque d'autonomie des résidents accueillis.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif, l'hôte organise la vie quotidienne en proposant des activités régulières qui favorisent un rythme de vie rassurant venant répondre aux différents besoins des résidents et des activités/sorties plus ponctuelles qui viennent dynamiser et ouvrir sur l'extérieur.

3. Activités régulières :

Les mardis et vendredis matin l'hôte propose un accompagnement au village, généralement 2-3 participants. Ceci permet aux personnes qui sortent peu de faire leurs achats. De façon plus ponctuelle, certains mardis soir, a lieu l'accompagnement aux courses à Langogne en général 4-5 personnes participent.

La réunion dit du collectif les jeudis à 16h30 est un temps fort sur la résidence accueil. Elle se veut être un lieu de libre expression. Il y a peu d'absents sur l'année. Les résidents apprécient ce temps commun. Un café/goûter partagé est proposé à cette occasion. Ils évoquent souvent des événements passés sur le collectif depuis leurs arrivées. La réunion s'articule autour de la préparation de la semaine et les résidents peuvent s'exprimer librement. La réunion permet parfois aussi de désamorcer certains conflits entre les résidents et parfois de reposer le cadre avec l'ensemble des résidents. Les résidents proposent des activités pour la semaine en cours ou le mois à venir. La réunion permet ainsi d'organiser la vie de la résidence accueil.

Des repas collectifs sont proposés les jeudis soir après la réunion avec une moyenne de 70% de participation. Ce sont des temps très importants pour les résidents qui apprécient cet espace de partage. Ce n'est pas seulement un moment convivial mais une réelle action éducative. En effet, les résidents s'investissent sur le choix des menus, les courses, la préparation des repas et le ménage. Les repas sont organisés de sorte à respecter l'équilibre alimentaire. C'est aussi dans un souci d'éducation à l'environnement, au bien-être et à l'économie que les repas sont pensés dans le respect des saisons tout en favorisant le commerce de proximité.

Ces temps-là permettent également de voir pour l'hôte comment vont les résidents et notamment au niveau de leur fatigabilité. Nous avons pu noter que la participation a été plus faible sur certaines périodes de l'année : à l'approche des congés notamment. Les résidents ont pu exprimer à ce moment-là se sentir un peu plus fatigué. L'hôte peut mesurer également comment est l'ambiance sur la résidence. Ainsi, parfois certaines tensions accumulées au travail peuvent se ressentir sur les temps collectifs. L'hôte essaye ainsi de désamorcer les « conflits » et permettre aux résidents de vivre dans un climat plus serein.

Les temps de « café partagé » sont des moments conviviaux proposés pendant la pause de l'ESAT du jeudi après-midi. Lors de ces instances les travailleurs et les résidents peuvent se réunir pour partager un temps d'échange hors cadre du travail. C'est aussi lors de ces temps forts que sont proposés et discutés les projets relatifs au site. Ce sont toujours des moments très appréciés et demandés.

4. Activités ponctuelles :

Du fait de l'éloignement géographique de la résidence de Coucouron, des activités et sorties à l'extérieur sont régulièrement proposées les samedis. Ces sorties sont organisées dans le but de permettre un accès aux loisirs aux résidents. Des sorties au cinéma pour l'accès à la culture, des accompagnements à la piscine pour l'accès au sport et aussi au bien-être, des sorties restaurants etc.

Les sorties collectives permettent aux résidents qui restent les week-ends de sortir de la résidence et de leur quotidien de manière générale. Ils sont demandeurs de ses temps détentes qu'il est difficile de réaliser pour tous sans l'hôte de la résidence. En effet, sans moyen de locomotion et sans moyen de transport collectif, il leur est difficile de se rendre sur LE PUY EN VELAY pour une séance de cinéma, par exemple.

En 2021, les actions proposées ont été les suivantes :

- Des repas collectifs, avec notamment des repas à thème (anniversaire, cuisine du monde, brunch...), mais aussi des repas permettant de travailler l'équilibre alimentaire, le but étant que chacun puisse les reproduire.
- Des cours de Gym douce/relaxation avec une professionnelle
- Projet « dis-moi dix mots » mené avec la communauté de commune avec la participation d'une autrice et d'une photographe. Ce projet a été en lien avec la maison de retraite du village. Une exposition a été visible sur le site.
- Un repas de Noël du site rassemblant l'ensemble des personnes accompagnées ainsi que les professionnels.
- Des sorties au Puy en Velay ont eu lieu. Ces sorties ont permis aux résidents de sortir du quotidien de la résidence (courses et achats, balades...)
- Des sorties pique-nique au Gerbier de Jonc, au Lac d'Issarlès, au lac de Coucouron, au barrage de la Palisse.

- Des promenades autour du lac de Coucouron, au Lac de Naussac, au Lac d'Issarlès et aux alentours de la résidence.
- Sortie « de ferme en ferme »
- Sortie culturelle « la fête des tourbières »
- Sortie « Rallye »

OBJECTIFS ET PROJETS 2022

- Réalisation des projets « mon projet à la RA » sur Coucouron et Privas
- Maintenir un état d'esprit serein et apaisant au sein des Résidences accueil



RESIDENCE ACCUEIL de PRIVAS

- Maintenir la capacité des résidents à émettre leurs propositions
- Embellissement de l'espace collectif et création d'outils d'activité
- Développer l'accès à la culture, aux activités sportives pouvant se faire sur le bassin de vie.
- Développer des actions à visée éducative.
- Réaliser un espace vert de détente sur le côté de la résidence-accueil avec terrain de pétanque, plantations florales diverses pour l'embellissement. Salon de Jardin à remplacer pour investir cet espace.



RESIDENCE ACCUEIL de Coucouron

- Développer l'accompagnement individuel auprès des résidents de Coucouron
- Développer et/ou maintenir le partenariat, qu'il soit local ou plus éloigné afin d'étendre notre réseau ou de renforcer les actions proposées à la résidence
- Re créer une dynamique de groupe au sein du collectif de la RA
- Mettre en place des actions, des activités et des projets avec les partenaires et acteurs du territoire (résidence autonomie, centre de loisirs, CCAS, communauté de commune...)
- Renforcer la dynamique du site en proposant plus de temps de partage avec les travailleurs de l'ESAT ainsi que des actions collectives avec les usagers du SAVS du secteur
- Proposer davantage de sorties culturelles/de bien-être/de loisirs
- Mettre en place des temps pour que chaque personne accompagnée sur le site puisse trouver un espace d'expression (groupes de parole, sport adaptée...)

EVENEMENTS DE L'ANNEE/TEMPS FORTS

Une année 2021 encore fortement marquée par la pandémie du Covid-19, et notamment l'obligation vaccinale. Les personnels des établissements et services sanitaires et médico sociaux avaient jusqu'au 15 octobre 2021 pour avoir un schéma vaccinal initial complet.

Cela a généré des absences de salariés, des désorganisations dans certains services.

L'évènement marquant du service pole logement est la passation progressive des sites de Thueyts, Vanosc et Lavilledieu, durant tout le premier semestre de l'année.

Des réunions de présentation de ce projet ont été planifiées avec l'ensemble des communes concernées et l'administration départementale de Privas.

En parallèle, l'association a rencontré à de nombreuses reprises, les représentants d'Ardèche Habitat pour les visites des sites.

Le déménagement des bureaux des sites s'est réalisé progressivement. Le 1er juillet 2021, une convention de gestion locative été signée entre l'association APATPH et Ardèche Habitat, en attente de la vente effective.

En juin 2021, les locataires des sites étaient informés du changement de bailleur.

Chacun a pu s'exprimer à l'occasion de réunions organisées sur site en présence des représentants d'Ardèche Habitat.

Cette situation a demandé un travail important, tant sur le plan matériel (déménagement, organisation etc.) que sur le plan administratif (dossiers locataires, dossiers construction, etc.).

Sans oublier le côté humain, par les relations qui nous liaient aux locataires.

La cession des sites s'est effectuée le 8 octobre 2021 devant notaire.

Dans le prolongement du calendrier du plan d'action établi avec le cabinet conseil YSEO en 2020, l'association s'est « réapproprié » les bureaux du 8 Chemin des Bastides à Aubenas, occupés jusqu'alors par IMPACT H.

En avril 2021, après des travaux d'aménagements effectués par l'Entreprise Adaptée de Lavilledieu, le pôle administratif s'est installé.

Cet espace, tout à fait fonctionnel, apporte un cadre de travail confortable et agréable pour l'ensemble des salariés qui y travaillent.

BILAN/PROJETS

L'année 2021 marque l'obligation de l'association, pour des raisons économiques, de se séparer de trois résidences.

Aujourd'hui, le pôle logement se concentre sur les deux résidences accueil de Privas et Coucouron, et poursuit une démarche de consolidation des compétences et de mutualisation des moyens afin de renforcer encore la qualité de l'accompagnement par le logement.

Le projet d'organiser une journée portes ouvertes du site de Coucouron, durant le premier semestre 2022, nous paraît indispensable.

Nous sommes inquiets du taux d'occupation de la résidence qui s'est dépeuplée durant cette année 2021. Peu de dossiers de candidatures nous parviennent sur des profils correspondant au dispositif.

Nous souhaitons, à l'occasion de ces portes ouvertes, nous orienter auprès de futurs partenaires des départements de la Lozère et de la Haute Loire, plus proches du site de Coucouron.

L'atout majeur est de mettre en avant les différents dispositifs proposés, avec le logement en résidence accueil, le travail en ESAT/EA et l'accompagnement auprès de l'hôte de la résidence et du SAVS.

Cela sera également l'occasion de présenter des logements rénovés et accueillants.

**IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE RAPPORT ACTIVITE POLE
PATRIMOINE :**

VOTE A L'UNANIMITE

Modification des statuts

Suite à un retour négatif et à la non-validation des statuts précédent, le conseil d'administration a modifié les statuts en prenant en compte les commentaires du ministère. En date du 19 septembre 2022 le conseil d'administration à délibérer et vous soumet avis les statuts

IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE REVISION DES STATUTS :

VOTE A L'UNANIMITE

Modification du règlement intérieur

Afin être au plus juste de la réalité de la vie de l'association le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022 à délibérer et vous soumet à avis le nouveau règlement intérieur de l'association.

IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE REGLEMENT INTERIEUR :

VOTE A L'UNANIMITE

FIXATION DE LA COTISATION 2022

Le conseil d'administration vous propose de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2021 et 2022 elle reste à 15 € pour une personne seule, 20 € pour un couple.

INDIVIDUELLE : 15 euros

COUPLE : 20 euros

SOUTIEN : 25 euros et plus

IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE LA COTISATION 2022 :

VOTE À L'UNANIMITÉ

FIXATION DE LA COTISATION 2023

Le conseil d'administration vous propose une modification du montant de la cotisation pour 2023 passant à 20 pour une personne seul, à 25 pour un duo et de soutien à partir de 30 et plus.

IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE LA COTISATION 2023 :

VOTE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ne se représente pas :

MARTIN Sylvie

GRAMMAYSE Reymond

Les nouveaux :

BENOIT Lucie

COTART Éric

Renouvellement :

MARTIN Serge

GAILLARD Henri

CROS Sylvie

RIHL Monique

CARETTE Christophe

**IL EST PROCÉDE A LA MISE A L'ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL
D'ADMINISTRATION:**

VOTE A L'UNANIMITE

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comme tous les 6 ans la missions du commissaire aux comptes doit être réactualisé. A ce titre le conseil d'administration a procèdes a une demande de devis a plusieurs commissaire au compte et a recu 3 offre, INEXTENXO pour 6 000€ la mission annuel, la seconde offre a 12 000€ et la dernière offre montant jusqu'à 15 000€.

Le conseil d'admsitration a pris un deliberer en date du 19 septembre 2022 et vous soumet a avis de renouveler le commissaire au compte actuelle (INEXTENXO)

**IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE
RENOUVELLEMNT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

VOTE A L'UNANIMITE

PERSPECTIVES 2023

CPOM :

EVALUATION EXTERNE

PROJET ASSOCIATIF

PROJET D'ETABLISSEMENT RESIDENCE ACCUEIL

DEFLECHAGE SAVS TRAJECTOIRE

AUGMENTATION DES PLACES SAVS

ELECTION DES REPRESENTANTS CSE

**IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE
LA FEUILLE DE ROUYTE 2023 :**

VOTE A L'UNANIMITE

PERSPECTIVES 2024

DIRECTEUR OU DIRECTRICE GÉNÉRALE ASSOCIATIF

SALON DE L'AUTONOMIE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Henri GAILLARD



Le Président de séance
Christophe CARETTE



GLOSSAIRE

AAH – Allocation Adulte Handicapé
APL – Aide Personnalisée au Logement
ARS – Agence Régionale de Santé
Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée
ADSEA- Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AIVS – Agence Immobilière à Vocation Sociale
AMP – Aide médico Psychologique
AVDL – Accompagnement Vers et dans le Logement
CAF – Caisse Allocation Familiale
CDC – Caisse des Dépôts et Consignation
CDI – Contrat à Durée Indéterminée
CMS – Centre Médico-Social
CRP – Centre de Rééducation Professionnelle
CPOM – Contrat pluriannuel Objectif et de Moyen
CAF – Caisse Allocation Familiale
CCAS – Centre Communal d'Action Sociale
CCR – Centre de Cure de Réadaptation
CCH – Code de la Construction de l'Habitation
CESF – Conseillère Economie Sociale Familiale
CHRS – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées
CMP - Centre Médico Psychologique
DAF – Directrice Administrative et Financière
DIPC – Document Individuel de Prise en Charge
DDCSPP – Direction Départementale Cohésion Sociale et Protection des Populations
DALO – Droit Au Logement Opposable
DCE – Dossier des Consultations des Entreprises
DDT- Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EA – Entreprise Adaptée
ESAT – Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail
ERP – Etablissement Recevant du Public
ETP – équivalent temps plein

GEM – Groupe d'Entraide Mutuelle
IME – Institut Médico Psychologique
IREPS - Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
ME – Moniteur Educateur
MDPH –Maison Départementale des Personnes Handicapées
PDAHI – Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion
PDLHPD - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PMI - Protection Maternelle et Infantile
RA – Résidence Accueil
RBPP – Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles
RSA – Revenu de Solidarité Active
RPLS – Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs Sociaux
SAMSAH – service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
SAVS – service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD - service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIAO - service intégré d'accueil et d'orientation
UDAF- Union Départementale Des Associations Familiales
UNAFO- Union Nationale des professionnels de L'hébergement social